



Projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

Réunion publique

Mondevert, le 7 février 2006

Ont participé au débat public :

Monsieur BLOT	Maire de Mondevert
Monsieur MENAGER	Vice-président de l'agglomération de Vitré
Monsieur MENARD	FDSEA 35
Monsieur TORTELIER	Collectif Ille-et-Vilaine sous tension
Monsieur PRODHOMME	Conseiller général de Vitré.
Messieurs DESQUILBET	Chef de projet du projet de ligne à très haute tension, RTE
Monsieur HERZ	Directeur du projet de ligne à très haute tension, RTE
Monsieur BLONDIAUX	CPDP THT
Monsieur GIBLIN	Président CPDP THT
Monsieur VELLAUD	CPDP THT

Accueil

Monsieur BLOT
Maire de Mondevert

Monsieur GIBLIN

Merci de prendre place. Bonsoir à tous. Je vais tout de suite laisser la parole à Monsieur Blot, le Maire de Mondevert, pour prononcer quelques paroles de bienvenue puisque nous sommes dans sa commune.

Monsieur BLOT

Bien le bonjour à vous tous et bienvenue dans notre petite commune. Aujourd'hui, nous recevons la Commission particulière de débat public. Ce débat sera animé par Monsieur Giblin ici présent avec son équipe. Pour ceux qui ne connaissent pas, Mondevert se situe à l'est du pays de Vitré. Nous sommes à 10 kilomètres de Vitré, 22 kilomètres de Laval et 40 kilomètres de Rennes. Mondevert est traversé en partie par la voie express Paris/Brest, avec un contexte de 12 hectares qu'on appelle l'entrée de la Bretagne, une aire de repos, un restaurant, un hôtel et une station essence. Ce site propose environ 75 emplois. En 1980, Mondevert comptait 300 habitants. Aujourd'hui, nous sommes environ 850 habitants, sans parler des lotissements qui sont en cours puisqu'ils ne sont pas compris dans le recensement. Nous avons très peu d'artisans puisque nous en avons seulement trois ou quatre. L'emploi se porte sur Vitré, Argentré-du-Plessis, Rennes, Laval, Saint-Pierre-La-Cour et Ciments Lafarge. Il y a une déviation qui est en projet sur Mondevert avec un échangeur qui donnera accès à la voie express. Il n'est pas encore mis en place mais on espère qu'on l'aura parce que ça va entraîner un certain développement sur la commune.

Il y a un besoin urgent et réel de cette ligne THT dans les dix ou vingt années à venir. Si ce projet avait lieu, il y aurait certainement des avantages à en tirer, du fait des cours des produits pétroliers, plutôt à la hausse. Nous nous interrogeons sur ses impacts sur la santé et la sécurité humaine, sur la santé animale, les élevages. On peut s'interroger sur les nuisances visuelles pour les plus proches de cette ligne qui pourrait peut-être être mise sous terre, si c'est possible. D'après ce qu'on m'a dit, le coût est très élevé. Est-ce que des moyens ont été prévus pour diminuer le surcoût de cette ligne à haute tension qui va sûrement être très chère ? Il y aura des impacts sur l'agriculture et l'élevage qui peuvent causer des problèmes.

Maintenant, il faut que ce débat se déroule dans le respect de chacun, pour que tous puissent s'exprimer et que le débat soit constructif. On vous a dit que ces débats ne sont pas assez médiatisés, qu'il n'y a pas assez de publicité et avec tous les reports de réunions qu'il y a eu, ça a un peu perturbé les gens qui voulaient y participer. Enfin, je ne m'en fais pas trop quand même.

Je vais maintenant passer la parole à Monsieur Giblin, le Président, qui va prendre en compte tous les aléas et les doléances de toutes les personnes. Il va vous expliquer son comité, les avantages et les inconvénients.

Introduction

Monsieur GIBLIN Président de la Commission Particulière du Débat Public THT

Monsieur GIBLIN

Merci Monsieur le Maire de ces paroles d'accueil. Bonsoir à tous. Nous voici ce soir dans l'agglomération de Vitré puisque Mondevert appartient à la communauté d'agglomération de Vitré et donc au pays de Vitré. Nous voici donc réunis ce soir dans cette agglomération, comme je m'y étais engagé puisque vous nous avez demandé de venir à plusieurs reprises, à la suite notamment d'une réunion qui avait été annulée pour des raisons sur lesquelles je m'étais déjà expliqué.

Quel est l'objet de cette réunion qui fait partie de ce que nous appelons les réunions de proximité ? Elle complète des réunions thématiques qui ont eu lieu essentiellement l'année dernière. Nous vous reparlerons des thématiques puisque nous vous commenterons tout à l'heure les résultats, ce qui s'est dit, ce que nous avons entendu, nous Commission, dans les débats successifs sur ces différents thèmes. Monsieur le Maire a d'ailleurs fait allusion à ces différents sujets.

Les réunions concernent les résidants d'une partie du territoire et elles étaient ouvertes à tous. Elles permettent donc de vous exprimer sur les questions particulières que vous vous posez, que pose le projet à vos yeux par rapport au territoire dans lequel vous vous trouvez. Elles sont assez différentes à la fois par l'objectif et par le public concerné. Dans les réunions thématiques, nous avons eu des participants qui venaient des quatre coins, non pas de la région mais des trois régions puisqu'il y a trois régions concernées par le projet. Ces réunions étaient ciblées sur des sujets particuliers alors qu'aujourd'hui, c'est l'ensemble des sujets qui pourra être abordé. Le débat a évidemment progressé depuis ses débuts. Nous avons un certain nombre d'acquis, d'éléments qui sont apparus et de questions qui se sont posées. Il n'y a pas toujours eu de réponses données et on vous exposera tout à l'heure, dans la succession des temps de cette réunion comment nous avons ressenti le contenu de ces réunions.

On va donc vous rendre compte dans un instant des points essentiels qui se sont dégagés et nous avons choisi d'organiser la réunion autour des thèmes soulevés lors des débats, avec bien entendu, une large place pour vos questions. Le plateau que nous avons réuni sur la tribune, outre les deux représentants du maître d'ouvrage, regroupe une association qui, comme vous le savez tous, s'est positionnée contre le projet, un représentant du monde agricole et deux élus. Je remercie particulièrement Monsieur le Vice-président de la Coopération et Monsieur le Président du Conseil Général d'avoir bien voulu être ici et de représenter le pouvoir politique. Bien entendu, ces personnes qui sont en position de grand Tribunal, d'interprètes n'ont pas le monopole de la parole. Vous aurez, comme je l'ai déjà dit, la possibilité de vous exprimer directement.

Je vais vous donner quelques chiffres pour vous montrer la mobilisation qu'a déjà suscitée ce débat public. Il y a eu 24 cahiers d'acteurs publiés – vous les avez sur la table à l'entrée – 3 500 participants dans les dix réunions publiques que nous avons organisées et plus de 700 questions posées en réunion ou sur internet.

Pour tous ceux qui participent pour la première fois à une réunion de débat public – je m'excuse auprès de ceux qui y ont déjà assisté parce qu'ils ont déjà entendu ce que je vais dire – je voudrais simplement rappeler ce qu'est en gros un débat public. Un débat public est organisé sous l'égide

d'une Commission nationale, la Commission nationale du débat public. C'est une autorité indépendante qui nomme des Commissions particulières, vous en avez trois membres sur la tribune. Un débat public est une procédure relativement ouverte qui porte sur l'opportunité de projets et les modalités de leur réalisation. Il se situe très en amont des projets et je rappelle que pour cette ligne haute tension, aujourd'hui, aucune décision n'a été arrêtée. Ce débat n'est pas une enquête publique. Une enquête publique porte sur un tracé précis et se situe au terme de l'aboutissement d'une étude technique réelle et fouillée. Ici, comme je l'ai dit, nous sommes vraiment en amont de la décision. Une enquête publique interviendra si, à l'issue de ces débats publics, le projet a une suite. Il serait alors nécessaire d'avoir recours à une enquête publique pour le rôle qu'elle a toujours eue et qui n'est pas du tout dévalorisé par l'existence d'un débat public. Le débat public, c'est aussi un lieu d'information public pour les citoyens qui manifestent bien sûr la volonté de s'y impliquer. C'est un moment d'échanges et de démocratie très fort pour les participants.

Nous vous mettons à disposition un certain nombre d'informations, vous en avez ici sur la table et vous en avez sur le site internet. On organise les réunions et notre rôle, nous Commission de débat public, est de vous faire débattre, de faire débattre tous les acteurs, quels qu'ils soient, dès lors qu'ils ont envie de participer au débat. Bien évidemment, nous ne forçons personne à venir à nos réunions, vous le comprenez bien.

Je précise aussi que nous avons été nommés par la Commission de débat public et nous sommes résolument neutres et indépendants vis-à-vis de tous les acteurs. Tous les acteurs, ça veut dire le porteur du projet du Maître d'ouvrage et les différentes composantes qui sont présentes à la table, politiques associatives ou chambre consulaire. Nous avons été sélectionnés par la CPDP, en fonction de notre *background* et de nos expériences qui sont complémentaires. Nous sommes jeunes et moins jeunes ; certains ont des métiers publics, d'autres des professions libérales ; il y a un professeur d'université à ma droite. Nous avons donc une palette d'expériences qui, je crois, est utile pour ce genre de procédure.

Qu'est-ce que nous ferons après le débat ? Je crois que c'est important. Nous rapporterons ce que nous avons entendu pendant les débats, les points de vue qui sont exprimés par les différents acteurs. Nous sommes en quelque sorte garants de la mémoire de ce qui sera dit. Nous ferons un compte rendu à la fin du mois de mars, les débats s'arrêtant fin février. Le Président de la Commission nationale fera, quant à lui, un bilan fin avril. Tout ce qui a été dit lors des débats publics sera archivé, comme l'indique la loi. C'est une loi qui a été instituée sur la procédure des débats publics. Le maître d'ouvrage a trois mois pour dire ce qu'il a décidé de faire à la suite des débats. C'est lui qui a le pouvoir de dire ce qu'il compte faire et sa décision sera évidemment rendue publique, comme tout ce que nous faisons. Ça nous situe donc ça à la fin juillet 2006. Sa décision peut être la poursuite, la modification, la remise à l'étude, voire, comme on l'a vu dans certains cas, l'abandon d'un projet.

Il est rare dans les expériences de débats publics, même si la procédure est récente, qu'un débat public n'ait pas amené des conséquences, qu'il n'ait pas porté ses fruits. C'est-à-dire que le maître d'ouvrage a entendu les débats et en a tenu compte dans sa décision. Bien entendu, ça, c'est l'expérience et nous verrons bien ce qu'il en sera le moment venu.

Pour conclure, je souhaite, comme l'a dit Monsieur le Maire, que le débat se déroule dans un climat aussi serein que possible. La sérénité n'exclut quand même pas un peu de passion, comme nous l'avons vu dans certaines réunions, mais dans le respect de la parole d'autrui et dans la tolérance. C'est comme ça que nous donnerons une image de cet exercice, de démocratie participative. On ne peut donner une bonne image avec des discussions trop houleuses. On en a connu quelques-unes

mais la plupart des réunions que nous avons tenues se sont passées dans un bon climat même si, comme je l'ai déjà dit, il y avait parfois des interventions un peu passionnées.

Je vais maintenant passer la parole à mon collègue Monsieur Vellaud qui va vous expliquer comment va se dérouler la soirée. Nous entrerons ensuite dans le vif du sujet. Je vous remercie.

Monsieur VELLAUD

Mesdames, Messieurs, je vous présente effectivement le déroulement du débat de ce soir. Nous souhaitons qu'il vous permette de vous informer, de poser vos questions et d'échanger dans un climat, comme ça l'a été rappelé tout à l'heure, serein et constructif. Cette réunion de proximité est organisée en cinq parties. Chacune de ces parties présentera les principaux enseignements du débat. A la suite de cette présentation, les participants à la table ronde et la salle pourront réagir et poser des questions. Notre réunion sera ainsi organisée de telle façon que les échanges soient nombreux et constructifs sur tous les domaines abordés. Nous passerons trente minutes sur chaque domaine, ce qui limite donc la réunion à trois heures. Je rappelle les participants à la table ronde. Sur le gauche, vous avez Monsieur Ménard qui représente la FDSEA d'Ille-et-Vilaine, Monsieur Tortelier qui représente le Collectif Ille-et-Vilaine sous tension, Monsieur Prodhomme, Conseiller général de Vitré et Monsieur Ménager, Vice-président de l'agglomération de Vitré. Tout à fait à ma gauche, il y a Monsieur Herz, Directeur de projet, et Monsieur Desquilbet, chef de projet. Ils sont tous deux Représentants RTE.

Voici les thèmes :

- Qu'est-ce qui justifie le projet de ligne THT ? Quel est l'apport de la THT pour l'alimentation électrique des trois régions ? La demande d'énergie de la part des consommateurs du Grand Ouest justifie-t-elle la création d'une nouvelle ligne ?
- Quels sont les impacts des champs électromagnétiques sur la santé humaine ?
- Les lignes THT ont-elles une incidence sanitaire sur les animaux d'élevage ? Quels sont les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole ?
- Comment insérer les lignes THT dans l'environnement ? Comment réduire les impacts ?
- Quelles sont les alternatives techniques à la ligne ?

Comment pouvez-vous poser vos questions ? Nous vous remercions de ne pas prendre la parole sans que nous vous l'ayons donnée. Ceci est essentiel pour la qualité du débat. Nous souhaitons effectivement qu'avant de prendre la parole, vous puissiez vous présenter et éventuellement indiquer si vous représentez une structure ou une organisation. De plus, je vous rappelle que toute la réunion est enregistrée et que cet enregistrement fait partie des archives du débat, ce qui nous permet d'établir une synthèse de cette soirée qui sera consultable sur notre site internet dès demain et d'en reproduire la version intégrale sous huit jours. Cela veut dire automatiquement que chaque intervention qui ne se fera pas devant un micro ne pourra pas être enregistrée, ni retranscrite dans le débat public. Je précise aussi que toutes les questions qui ont été adressées et leurs réponses sont consultables sur notre site. Merci d'avance de votre compréhension.

Qu'est-ce qui justifie le projet de ligne THT ?

Quel est l'apport de la ligne THT pour l'alimentation électrique des trois régions ?

La demande d'énergie de la part des consommateurs du grand ouest justifie-t-elle la création d'une nouvelle ligne ?

Monsieur TORTELIER
Collectif Ille-et-Vilaine sous tension

Monsieur GIBLIN

Merci Monsieur Vellaud. Nous allons commencer par le premier thème et je vais donc vous présenter ce qui est ressorti du débat qui a été consacré à ce premier sujet. Il s'agissait de la justification du projet de la ligne et de son apport en alimentation électrique pour les trois régions concernées. Tout ceci étant bien sûr en fonction de la croissance de la demande électrique des consommateurs du Grand Ouest.

C'est un thème qui a été abordé tout au début de notre débat public, lors d'une réunion thématique qui était organisée à Rennes, réunion commune avec la Commission particulière du débat public en charge du projet EPR. Vous le savez, il y a deux débats publics coordonnés, un sur la THT et l'autre sur l'EPR.

L'implantation du projet EPR, tête de série à Flamanville, rend nécessaire un renforcement du réseau THT. De nombreux acteurs – c'est ce que nous avons entendu – s'accordent à penser que la principale raison de cette ligne, qui leur paraît nécessaire dès lors que l'on installe une puissance supplémentaire à Flamanville, est d'écouler la production de ce nouvel acteur. RTE insiste pour sa part prioritairement sur le risque de déséquilibre du réseau qui pourrait conduire à des phénomènes de type *black out*.

La justification de la ligne est-elle à rechercher dans une réponse aux besoins de consommation des trois régions ? Et si ça apporte une réponse, cette réponse est-elle suffisante ? Ce qui a été dit à la réunion de Rennes, c'est que la Bretagne et, dans une moindre mesure, la région du Pays-de-la-Loire... Les secteurs de La Mayenne et de Laval sont en particulier déficitaires en production d'énergie et les prévisions de demande semblent indiquer une croissance soutenue dans les prochaines années. Ces prévisions ont été faites aujourd'hui. La croissance des années passées, en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire, est en tout cas supérieure à la moyenne nationale.

Le réseau THT, Transport à Haute Tension, existant montre des fragilités, en particulier en Bretagne. Un certain nombre d'acteurs économiques s'est exprimé, notamment dans les cahiers d'acteurs, pour plus de sécurité dans leur approvisionnement, ce qui favoriserait évidemment le développement de leurs activités.

RTE qui estime cette nouvelle liaison nécessaire, ne la juge pas toutefois suffisante pour apporter une réponse complète aux problèmes d'alimentation électrique du Grand Ouest et en particulier de la Bretagne.

Au cours de cette réunion, beaucoup de questions ont été posées sur les scénarios de demande d'électricité. Un certain nombre d'intervenants ont émis des idées qui touchent au recours des énergies alternatives ou à la maîtrise de la demande, pour dire que la demande d'électricité ne serait pas aussi forte que celle qui est prévue dans les exercices qui ont d'ailleurs été conduits par RTE. A la suite de cette réunion, nous avons constitué avec la Commission EPR, un groupe de travail composé d'experts divers, évidemment indépendants de RTE et d'EDF mais avec la présence de RTE et EDF, du Conseil régional de Bretagne et les services de l'Etat en Bretagne. Il s'agissait d'essayer de clarifier un peu la question de la prévision de la demande d'électricité. C'est demain à Rennes, que nous rendrons compte des travaux. Les experts qui ont été invités à travailler seront présents et parleront sans avoir nécessairement abouti à un consensus. Ils diront un peu ce qui a été fait dans ce groupe de travail. Ce sera donc demain à Rennes.

Il y a un certain nombre de cahier d'acteurs, je l'ai déjà dit, qui encourage une politique volontariste de soutien aux installations de production d'énergie décentralisées, en particulier dans l'habitat où il s'agit de solaire ou d'autres énergies. Ils recommandent et préconisent une meilleure maîtrise de la demande. D'autres soulèvent une question sur laquelle nous avons débattu à Rennes : est-ce qu'une production plus centralisée de l'énergie, au plus près de la consommation, limiterait le kilométrage des lignes nécessaires ? En particulier, la question a été posée sur les éoliennes, puisqu'on parle beaucoup des éoliennes dans les régions de l'Ouest. Et qu'est-ce qu'il faudrait pour raccorder des éoliennes et surtout des parcs d'éoliennes au réseau de transport d'électricité ? Là-dessus, un certain nombre de témoignages ont été donnés sur ce qui se passe dans d'autres pays où l'éolienne est évidemment beaucoup plus développée qu'en France.

Enfin, la question qui est ressortie, à la fois de cette réunion et de ces débats, c'est au fond les apports que pourraient avoir l'ensemble EPR et THT, en termes de sécurité, d'amélioration de l'alimentation énergétique et du développement économique sont-ils suffisants pour compenser les impacts que redoutent certains d'une ligne à Très Haute Tension ?

Voilà en gros, ce qui s'est dit lors de cette première réunion de travail. Maintenant, je vous laisse la parole sur ce thème-là. Je vous demande d'essayer de respecter les différentes séquences et donc de parler principalement des points que j'ai soulevés et qui ont été évoqués dans cette réunion thématique. Ensuite, nous passerons au thème de la santé humaine dont je sais qu'il préoccupe beaucoup de gens. Mais essayez donc de concentrer vos questions sur le thème que je viens d'introduire, merci beaucoup.

Monsieur TORTELIER

Je fais partie du collectif Ille-et-Vilaine sous tension et ce soir, je suis le porte-parole pour le secteur de Vitré. Avant de répondre à votre thème, je souhaiterais faire deux préalables. Je voudrais d'abord parler du contexte local puisque nous sommes à Vitré. Il s'agit qu'une troisième ligne à Très Haute Tension dont on parle actuellement. Il y en a déjà une qui fait Launet, Drouot et qui passe donc par la région de Châteaubourg. Et il y en a une deuxième est-ouest qui traverse notre territoire, c'est la ligne entre Drouot et Quinte. Il y a une autre chose au niveau local, c'est qu'on va avoir une ligne LGV aussi. Et quand on regarde bien la carte, on se rend compte que peut-être une commune de notre secteur va avoir le triste privilège de bénéficier de deux lignes à Très Haute Tension et d'une ligne LGV. C'est vrai qu'elle paiera ainsi sa contribution au progrès et à l'intérêt général.

Il faut savoir que cette ligne qui existe entre Drouot et Quinte va être renforcée par la ligne qui va peut-être être construite et le transit actuel qui peut être modéré va être considérablement augmenté. Les habitants qui habitent à proximité de cette ligne risquent donc de voir leur environnement gêné

le montage. Une autre chose que je voulais dire, c'est que la LGV n'est pas neutre puisque la RTE cherche à construire son poste d'aval de ligne à proximité de la sous station réseau (*inaudible*) de France, autour du Tertre.

Le deuxième préalable que je voulais faire, c'est que j'ai deux élus à côté de moi, je trouve ça très bien mais ce n'est pas celui que j'attendais. L'élu que j'attendais, c'était le Député. J'étais à la réunion d'Ernée et là, il y avait le Député, Monsieur Fadenet, qui était dans la salle. Ici, Monsieur Bénigni est absent et je trouve regrettable qu'il ne soit pas là parce que c'est lui qui a décidé de voter l'EPR. C'est donc sous l'influence de Monsieur Bénigni, si nous avons peut-être cette ligne THT sur notre territoire. Il a voté, avec d'autres de son groupe bien sûr, la loi d'orientation sur l'énergie en juillet 2005 et l'EPR en était la vedette. De plus, j'ai lu dans le journal qu'il a déclaré samedi que l'environnement et le cadre de vie étaient aussi les piliers de la communauté.

Ça nous aurait permis de parler avec lui de cette loi. Dans cette loi, il y avait aussi deux objectifs, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables. Nous aurions bien aimé qu'il nous explique comment l'EPR qui va nous coûter 3 milliards permettra de répondre à ces deux objectifs. En tout cas, il ne répondra pas à l'objectif de l'indépendance nationale, puisque nous n'avons pas de gisement d'uranium, comme chacun le sait. Maîtriser les économies d'énergies et développer les énergies renouvelables nécessiteraient un réel volontarisme qui n'existe pas.

Voilà pour les deux préalables. Sur le thème, je souhaite dire rapidement quelque chose. C'est vrai que RTE nous engage dans le débat sur la fragilité du réseau électrique de l'Ouest mais ils profitent de l'opportunité, de l'aubaine on pourrait dire, pour appuyer lourdement sur leur diagnostic de la fragilité du réseau actuel. Je vous lis une citation : « l'EDF a ouvert le bal avec l'EPR de Flamanville qui doit produire 1 600 mégawatts à parti de 2012, dont une partie viendra irriguer la Bretagne. » Or, l'EPR de Flamanville n'apporte pas de réponse à la fragilité du réseau. La preuve, c'est qu'il avait d'abord été prévu qu'il soit construit dans le Nord de la France et s'il est à Flamanville, c'est uniquement pour es raisons de politique locale.

De plus, on sait qu'une centrale nucléaire ne répond pas aux besoins de consommation de pointe, ce qui semble-t-il est le problème premier de la Bretagne. La ligne Cotentin-Maine ne répond aux besoins de consommation au-delà de Rennes. Enfin, RTE est déjà positionné à court terme sur ce marché avec d'autres concurrents y compris étrangers. Nous avons lu dans *Ouest France*, les projets de turbines à gaz à Saint-Brieuc ou de renforcement du site de Cordemais.

Pour conclure, selon nous, l'EPR ne répond qu'à deux objectifs. C'est un démonstrateur, c'est le terme qui avait été utilisé au départ. Il a été abandonné depuis parce qu'on voit bien que dans le mot « démonstrateur », il y a le mot « monstre » et c'était un petit peu gênant. Ce démonstrateur va permettre à AREVA de commercialiser sa centrale à l'export. Le deuxième objectif, c'est l'EPR tête de série parce qu'il engage déjà la France vers un renouvellement du parc des centrales nucléaires, regrettable selon nous, dès 2015.

Monsieur GIBLIN

Merci Monsieur. Deux commentaires et je vais passer la parole à RTE pour que le Maître d'ouvrage puisse vous répondre sur certains points que vous avez évoqués. Moi, je voudrais simplement dire que ces réunions publiques sont ouvertes à tout le monde mais nous ne forçons personne à venir. La règle du jeu de la démocratie participative, c'est le principe d'équivalence entre tous les citoyens et je crois qu'il faut que vous respectiez cette règle. Vous pouvez regretter que telle ou telle personne

ne soit pas là mais c'est un peu la loi du genre des débats publics. Les réunions sont publiques, nous informons et vient qui veut.

La deuxième remarque, c'est sur ce que vous avez dit sur l'EPR. Le débat sur la THT est très lié à celui sur l'EPR, c'est tout à fait évident et c'est ressorti de beaucoup de réunions. Le maître d'ouvrage de l'EPR qui était d'ailleurs présent à la réunion de Rennes n'a jamais caché que son objectif était bien de faire un réacteur qui soit une tête de série. Ce n'était donc pas principalement un besoin de production supplémentaire mais surtout un enjeu industriel est fort qui était derrière ce projet. C'était tout à fait clair dans la réunion de Rennes.

Je laisse maintenant la parole à Monsieur Herz pour commenter quelques points de votre intervention.

Monsieur HERZ

Bonjour à tous. Monsieur Tortelier, vous avez indiqué que RTE appuyait lourdement sur les questions de fragilité du réseau dans l'Ouest. Ce que je voudrais préciser, c'est que quand on regarde notre dossier, ça n'est pas vraiment le cas. Je vais rappeler la logique qui nous anime. Nous avons à répondre à un besoin qui est l'augmentation de la puissance électrique dans le nord Cotentin. Là, en l'occurrence, c'est l'EPR mais si c'était d'autres types de production, la réponse serait la même. Notre diagnostic pour éviter des incidents du type rupture généralisée, il faut renforcer le réseau de transport, avec une nouvelle ligne qui relie le Cotentin au reste du réseau électrique à 400 000 volts. Là, on a deux possibilités, soit une ligne en direction l'est vers Rouen, soit une ligne en direction du sud, c'est-à-dire vers les régions de Laval, Vitré, Rennes, etc.

Quand on regarde la situation du réseau, on s'aperçoit que l'électricité issue du Cotentin va majoritairement vers le sud. Je rappelle qu'il ne s'agit pas seulement de l'électricité produite par Flamanville mais également des flux d'électricité inter régionaux qui viennent de la région parisienne et du bord de mer dans le Nord-Ouest de la France, qui descendent dans le sud de la France. Il y a donc un transit important sur la ligne sud, c'est-à-dire en gros de Launet à Saint-Laurent. Il nous apparaissait donc dans ces conditions, que la direction sud était la solution la plus adaptée pour assurer une meilleure robustesse du réseau électrique du Grand Ouest.

Ce que je voudrais dire, c'est que cette ligne est justifiée par l'EPR, par l'augmentation de la production du Cotentin. Et une fois qu'elle serait installée, elle contribuerait complètement à la sûreté du réseau électrique dans le Grand Ouest.

Le deuxième point, c'est que cette ligne effectivement, ne résout pas les questions de l'approvisionnement électrique de la Bretagne à l'ouest de Rennes puisqu'il y a un déficit de production et des longueurs de réseau importantes qui peuvent créer des difficultés sur la tension électrique, comme on a pu le voir par exemple en 1996. C'est pour ça que le RTE a, sur la Bretagne, plusieurs projets. Il y a déjà, l'installation de dispositifs électroniques, c'est-à-dire des CSPR, des Condensateurs Statiques de Puissance Réactive, qui ont été mis en service récemment. Il y a également un projet de poste électrique dans le Morbihan. Et sur le plus long terme, le besoin de renforcer la production pour gérer La Pointe... C'est ce que nous avons dit dans le bilan prévisionnel qui sera terminé demain à Rennes. L'appel d'offre qui est évoqué n'est pas pour une installation précise mais pour des capacités qui seraient disponibles à La Pointe, à l'horizon de la décennie.

Dernier point, Monsieur Tortelier, vous dites que RTE souhaite construire le nouveau poste. En fait, ce que nous avons indiqué, c'est que nous souhaitons que le début de la ligne soit entre Montlouis

et le sud de Laval. Cela étant, nous avons aussi indiqué qu'il nous semblait intéressant de regrouper les infrastructures de la zone. Vous avez indiqué à juste titre, qu'il y a un certain nombre d'infrastructure dans la zone et nous, il nous apparaît intéressant de regrouper les infrastructures, c'est-à-dire de ne pas avoir un poste pour le Cotentin Maine, un poste pour alimenter la ligne à grande vitesse au Tertre et un poste pour alimenter Laval. Il serait intéressant de regrouper les infrastructures afin d'en limiter le nombre, de limiter les emprises et les impacts environnementaux. Ceci pourrait nous conduire, soit à une arrivée à Combourg, soit à une arrivée de la ligne du côté du Tertre ou encore près de Laval. Je dirais que tout ceci est encore ouvert.

Monsieur GIBLIN

Bien, est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Oui, je vois une main qui se lève. Monsieur, vous vous présentez avant de dire votre intervention.

Monsieur GEFRAUD

Bonjour, je suis Monsieur Géfraud, Responsable de l'association (*inaudible*). En vous écoutant, je me demandais si nous avons affaire à un vrai débat ou à un faux débat. En effet, je sens que c'est un peu vicié quelque part. Dans notre esprit, vous êtes là pour nous donner des explications. Vous dites que rien n'est encore décidé, pourtant, l'EPR de Flamanville a été décidé. Et puis comme l'EPR ne devait pas se mordre la queue, on s'est dit qu'il fallait bien faire quelque chose avec l'énergie qu'on produisait. Il fallait bien qu'elle aille quelque part, c'est ce que vous venez de dire Monsieur Herz. Donc pour vous, il s'agit simplement de faire passer ça quelque part, que ça gêne ou que ça ne gêne pas. On sait que ça gêne mais on essaiera de s'arranger.

Mais pour nous, association, et pour beaucoup de gens, c'est tout à fait une autre logique. Nous ne nions pas le besoin d'électricité, mais il ne faut peut-être pas tout miser sur l'EPR. L'EPR peut être remis en cause et je l'espère même si ça a été voté par les élus. Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Il y a différentes sources d'approvisionnement de l'électricité, elles peuvent être très diverses. Il y a cette formule-là mais il y en a peut-être d'autres à imaginer et à développer. On sait qu'en France, c'est l'énergie basée sur cette source qu'on reprend à chaque fois mais il faut peut-être travailler sur d'autres formes, de manière à équilibrer ou au moins à atténuer les sources d'approvisionnement.

Monsieur GIBLIN

Merci Monsieur. Je voudrais d'abord vous demander, quand vous dites « vous », vous vous adressez à qui ? A la Commission ou au maître d'ouvrage ? A la Commission d'accord.

Alors, nous ne sommes pas chargés de faire passer un projet. Nous sommes chargés de vous écouter et de rapporter ce qui a été dit dans ce débat. La qualité des échanges entre les personnes qui ont assisté à ces réunions et le maître d'ouvrage, fait d'ailleurs partie de ce que nous rapporterons. Il faut que ce soit parfaitement clair : nous ne prononcerons aucun avis sur le projet.

Maintenant, je vais répondre à votre question sur le fait que l'EPR est déjà décidé. Il y a un débat public sur l'EPR et on verra bien ce qu'il en ressortira. C'est vrai qu'il y a eu un certain nombre de déclarations politiques et gouvernementales sur ce sujet-là, personne ne l'ignore. Je dis simplement que le débat sur la THT ne peut se dérouler que dans l'hypothèse où l'EPR se réaliserait. Si l'EPR ne se faisait pas, il n'y aurait pas de nouvelle ligne, ça tombe sous le sens pour quiconque.

La Commission nationale a donc souhaité qu'il y ait deux débats simultanés. On aurait pu faire un débat sur l'EPR et ensuite faire un débat sur la THT. Mais on nous aurait reproché de saucissonner le problème, de prendre une décision sur l'EPR, sans se soucier des conséquences de l'EPR et des problèmes de déserte, de transport d'électricité depuis l'EPR. C'est la raison pour laquelle la Commission nationale a décidé de faire deux débats simultanés. Nous sommes à la dixième réunion et nous avons parlé de l'EPR comme vous venez de le faire. C'est tout à fait inévitable qu'on évoque l'EPR puisque c'est l'effet générateur comme on dit du besoin d'un renforcement du réseau.

Je redis donc ce que j'ai déjà dit, nous ne pouvons pas faire autrement que travailler dans l'hypothèse que l'EPR se ferait. Dans cette optique, il faut examiner quelles pourraient être les conséquences d'une telle décision, en termes du renforcement du réseau de transport. J'espère que j'ai été clair.

Il y avait une autre question qui avait été posée sur les énergies renouvelables. Je ne sais pas si vous voulez répondre.

Monsieur DESQUILBET

Oui, en tant que transporteur d'électricité, nous acceptons évidemment toutes les sortes d'énergie et la loi nous le demande. Quand un producteur a assez de puissance pour que le raccordement se fasse sans haute tension, donc dans le réseau de RTE, nous développons ce réseau pour que cette énergie puisse être distribuée. Nous travaillons d'ailleurs à l'installation du premier champ d'éoliennes *offshore* qui a été décidé suite à un appel d'offre. Il s'agit de 105 mégawatts au large de Saint Valéry-en-Caux en Haute Normandie. Là, il y aura donc du réseau à construire ou à faire évoluer en fonction de cette puissance. Cette puissance est effectivement bien moindre que l'EPR mais on pourrait imaginer, pour atteindre les pourcentages d'énergie renouvelable auxquels la France s'est engagée, que des endroits du littoral aient un développement éolien beaucoup plus fort et que ça conduise à construire des infrastructures de réseau pour cette énergie-là.

Monsieur GIBLIN

Il y a d'autres questions ? Oui, je vois des mains se lever.

Monsieur FOURNON

Je voulais juste dire que nous n'avons pas besoin d'EPR et nous n'en voulons pas. Il y a d'autres moyens pour faire en sorte d'économiser de l'électricité parce qu'il s'agit bien aussi de cela. Je voudrais juste apporter un témoignage. Chez nous, il y a dix ans, on consommait 16 000 kilowatts par an, fermes et maison comprises. Aujourd'hui, on en est à 7 500, ce qui veut dire qu'on peut déjà faire beaucoup de choses chez soi. La nécessité de la construction d'un EPR ne prend pas du tout en compte ces économies potentielles qu'on peut faire chez chacun de nous et dans les entreprises. Je vous remercie.

Monsieur GIBLIN

L'exercice que nous avons lancé avec les deux commissions et dont le compte rendu sera fait demain, tente de répondre à ce genre de questions. Qu'est-ce qu'on peut attendre de la maîtrise des énergies et des énergies nouvelles par rapport aux autres formes de production centralisées, qu'il s'agisse d'ailleurs d'EPR ou d'autres formules ?

Monsieur LEBEUL

J'ai participé à la réunion de Châteaugiron et je me suis dit qu'il fallait peut-être que je relise des choses. J'ai donc relu un livre qui a publié en 1998, je vous conseille de le lire. C'est un ouvrage d'une journaliste biélorusse qui a fait un travail très intéressant. Pendant des années, elle a interviewé des gens qui ont vécu autour de Tchernobyl et qui sont intervenus sur le réacteur pendant les quelques jours qui ont suivi la catastrophe. Cette femme a aussi interrogé des scientifiques de l'ex-URSS à l'époque. Je vous conseille vraiment de lire ce livre. D'abord parce que c'est bouleversant sur ce qu'est le nucléaire. On nous parle de THT, on nous dit que si l'EPR se fait, il y aura la THT mais le nucléaire, c'est pendant des milliards d'années. On est en train de « bousiller » notre planète. Ce qui m'a frappé par exemple dans ce livre – je le relisais pour la énième fois mais on découvre des choses – c'est que les gens qui sont intervenus sur le réacteur après la catastrophe, c'était des soldats envoyés par l'Armée Rouge à l'époque et Dieu sait ce que c'était l'Armée Rouge. Justement, elle le rappelle dans son livre. Ces gens-là avaient combattu le nazisme, l'armée la plus forte du monde à l'époque et forcément, une petite centrale nucléaire de rien du tout même en feu, on allait en venir à bout.

Eh bien non justement. Dans son livre, elle décrit l'agonie de ces gens pendant des années dans un total brouillard. Voilà, c'était juste pour dire que le nucléaire, ce n'est pas n'importe quoi.

Alors suite de la lecture de ce livre-là, je me suis dit que j'allais interroger une amie à moi qui travaille dans la sécurité des centrales nucléaires d'EDF, ce qui n'est quand même pas n'importe quoi. Elle travaille pour améliorer les processus de sécurité en cas d'accidents nucléaires. Je lui ai envoyé un mail pour lui parler de la réunion mais elle était au courant. Je lui ai demandé ce qu'elle pensait des centrales nucléaires actuelles et surtout de leur niveau de sécurité. Je lui ai aussi demandé son avis sur l'EPR. Là-dessus, elle n'a pas tellement pu me répondre, elle m'a dit que c'était encore un peu flou. Mais sur la sécurité des centrales nucléaires, elle m'a répondu que pour elle, les centrales nucléaires en France sont des « bombes en sommeil ». C'est ce qu'elle m'a dit et elle s'y connaît.

Pour finir, il y a un deuxième point que je voulais évoquer. Monsieur Giblin, vous nous dites qu'aucune décision n'a été prise mais encore une fois, la décision du Maire a été prise. Et cette électricité qui va être produite par l'EPR à Flamanville, il va bien falloir l'acheminer quelque part ou alors, ce sera pour les gens de la commune mais 1 600 mégawatts, ça risque de faire beaucoup pour Flamanville.

Je voudrais signaler une étude qui a déjà été citée dans les débats à Châteaugiron, c'est l'étude Draper. Je vous conseille de la lire en anglais, pour ceux qui le peuvent. Elle a été traduite par un expert mais il ne va pas forcément dans le sens que la THT n'est pas inoffensive. C'est une étude qui a été menée en Angleterre pendant des années sur le suivi des leucémies en Angleterre, ça ne concerne que les leucémies.

Monsieur GIBLIN

Je ne veux pas vous interrompre mais c'est le deuxième thème, on pourra en parler tout à l'heure.

Monsieur LEBEUL

D'accord, je voudrais juste donner la conclusion de l'étude Draper parce que ça va être mis sur le tapis. Il s'est trouvé que le nombre de cancers des habitants vivant à 600 mètres de ces lignes-là ont augmenté d'environ 60 %. Ce n'est pas n'importe quoi, c'est 60 %. L'étude Draper dit qu'on ne

sait pas si c'est dû aux lignes THT mais moi, je dis que c'est comme pour les animaux qui sont soignés à l'homéopathie et qui sont moins malades, continuez à chercher et vous allez trouver une causalité réelle entre les lignes THT et ces cancers qui augmentent de 60 %.

Monsieur GIBLIN

Merci Monsieur. Je vais apporter un peu de précisions sur cette étude Draper parce que c'est nous qui l'avons fait traduire. J'ai vérifié la traduction – je pratique assez bien l'anglais – et je trouve qu'elle n'est pas mauvaise, même si aucune n'est parfaite. Nous l'avons fait traduire, non pas pour en changer le sens mais pour la rendre accessible à tous. Elle est diffusée sur notre site Internet. De mémoire, elle ne concerne que les leucémies infantiles et pas tous les cancers. Par ailleurs, il me semble qu'à 600 mètres, la majoration n'est que de 20 %. Il faudra vérifier, je regarderai et vous regarderez aussi.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce premier thème ?

Monsieur MORIN

Bonjour, je fais partie du Conseil municipal du Pays de Vitré. Monsieur Giblin, je n'ai pas du tout été convaincu par vos explications qu'on n'a pas (*inaudible*) à Vitré. Je n'y reviendrais pas, vous avez donné votre explication mais elle n'a convaincu personne de Vitré. La deuxième chose, on parle d'hypothèses quant au point de chute de la ligne alors qu'on devrait parler de certitudes. La certitude qu'ont certains cadres de RTE qui travaillent déjà à présent sur une arrivée à Brielles. Il y a juste à en parler avec les cadres de RTE, il n'y a pas de problème, ils parlent facilement.

Monsieur LEPAGE

J'essaie de voir où va le débat et il y a trois questions pour le moment. Si j'ai bien compris, c'est l'EPR qui justifie la THT. L'EPR, on sait bien qu'on ne le fait pas pour des raisons énergétiques mais pour des raisons industrielles ou autres. Quel est l'apport de la THT pour l'alimentation de ces trois régions ? On a bien dit que c'était limité. La demande d'énergie de la part des consommateurs du Grand Ouest justifie-t-elle la création d'une nouvelle ligne ? On a bien dit qu'on n'avait pas beaucoup travaillé sur les économies d'énergies, il y a encore beaucoup à faire. Je crois donc que l'EPR ou la THT, ce n'est pas à l'ordre du jour, il y a encore plein de travail à faire avant.

Monsieur GIBLIN

Ce n'est pas une question mais votre point de vue. Je ne crois qu'on ait besoin de répondre. Est-ce qu'il y a d'autres questions avant que nous passions au thème suivant ? Oui, je vois Monsieur sur la gauche. Vous lui passez le micro et ensuite, on prendra une dernière question avant de passer au thème suivant qui est celui de la santé justement.

Monsieur IVOISTE

J'ai une bonne mémoire des chiffres pour l'accroissement des leucémies, c'est « juste » 69 % entre zéro et 200 mètres des lignes à Très Haute Tension et entre 200 et 600 mètres, c'est 23 % pour les enfants de moins de quinze ans. Pour le cancer chez les adultes, ça a été multiplié par 7. Voilà pour l'avenir.

Monsieur GIBLIN

Une dernière question avant de passer au thème suivant, même si on a déjà commencé à en parler.

Monsieur ROMINARD

Ce sujet est primordial, c'est le fond du débat ce soir. Je fais partie de l'association locale de Fougère qui est membre de l'Ille-et-Vilaine sous tension. Ce dont on parle maintenant, c'est la justification du projet et de l'opportunité du projet. La faisabilité, c'est un autre problème et ce sera pour plus tard. J'ai participé à plusieurs réunions et il y a une chose déjà que je déplore, c'est l'absence d'un représentant d'EDF à la tribune. En effet, je constate et vous le constatez d'ailleurs vous-même à la Commission, depuis le début des réunions, le public s'adresse à RTE mais RTE ne peut répondre qu'avec les missions qui lui correspondent. Il manque EDF en face de nous. C'est l'opérateur, le chargé de la production en France et comme il n'y a personne d'EDF, on est un peu dans un dialogue de sourds.

La deuxième absence regrettable à la réunion, et là je rejoins Monsieur Tortelier, c'est celle d'un parlementaire local. On a parlé avec Monsieur Blondiaux à la sortie de la réunion à Ernée et il m'a dit qu'on favoriserait les bilans des débats. Or il manque les personnes qui auraient à répondre des choix stratégiques et des lois fondamentales en matière de production d'énergie. C'est un point important et je pense que la Commission aurait pu corriger le tir au fur et à mesure des réunions d'autant que ça a été exprimé plusieurs fois dans les réunions. On aurait pu avoir au moins EDF et un parlementaire local.

Par ailleurs, il faut être très clair. Monsieur Giblin, vous dites que la décision n'a pas été prise mais on joue sur les mots. La décision politique de l'EPR a été prise, on le sait très bien. Maintenant, la construction du dossier administratif n'est pas finie mais la décision politique a bel et bien été prise. Je rappelle quand même que les appels d'offres pour l'EPR ont été lancés, la décision est donc très claire. Ne nous cachons donc pas derrière le petit doigt.

Je reviens à la justification du projet. Monsieur Herz, vous vous défendez en disant que vous répondez à la décision d'apporter l'EPR à Flamanville. Ça ne répond pas aux besoins de consommation. Bon, il y a des besoins de sécurisation de l'alimentation, on est tous d'accord là-dessus, notamment en Bretagne Ouest. En fait, l'EPR est un problème pour vous. Je le vois à travers les réunions et les propos que vous répétez à chaque fois. Je ne vous en veux pas, vous ne pouvez pas dire autre chose. En fait l'EPR est embêtant et vous avez dû trouver une solution technique d'évacuation du courant. D'où cette proposition de THT parce que vous êtes chargés de répondre à une décision politique. Mais en fait, l'EPR vous enquiquine.

Il faut être très clair aussi, vous le dites vous-mêmes au fur et à mesure des réunions, on a d'autres moyens envisageables et envisagés en Bretagne Ouest pour sécuriser le réseau, l'approvisionnement et éviter les chutes de tension. Vous dites vous-mêmes que les pics de consommation ne seront pas assurés par l'EPR. Il faut des outils beaucoup plus souples que l'EPR, notamment pour la Bretagne. Je dirais donc, qu'à partir de ces données, on pourrait arrêter le débat là et rentrer tous chez nous. Qu'est-ce qui fait qu'on va continuer à discuter du débat ce soir ? Le fond du problème, c'est l'opportunité.

La question qu'on peut se poser, c'est pourquoi l'EPR ? C'est des pour des considérations qui nous dépassent tous ici et c'est là que les parlementaires manquent considérablement. On va débattre entre nous ce soir du mieux qu'on peut mais les personnes qui ont à répondre des choix fondamentaux ne sont pas là.

Monsieur GIBLIN

Merci Monsieur. Je fais juste un commentaire sur votre intervention. Le point que vous soulevez, c'est est-ce que RTE ne serait pas finalement dans une situation où il serait dépendant d'une décision qui le dépasse. Je crois que c'est quelque chose que nous traduirons dans notre compte rendu du débat parce que vous n'êtes pas le premier à aborder cette question.

Je vous propose éventuellement de... Oui Monsieur ?

De la salle

Vous n'avez pas répondu quant à la présence d'EDF.

Monsieur GIBLIN

Pour la présence d'EDF, nous nous sommes fixés une règle qui a été débattue au niveau de la Commission nationale. C'était qu'il y avait deux débats et en dehors de quelques réunions communes... Pour celle qui s'est tenue à Rennes sur le sujet que nous débattons en ce moment et qui a lieu au début, il y a EDF et RTE. Pour les autres réunions, ça n'a pas été jugé nécessaire et je ne crois pas qu'il y a d'autres exceptions que la réunion de Rennes. Mais j'enregistre votre remarque et il serait intéressant – on va y réfléchir – que lors des deux réunions de synthèse qui auront lieu dans quelques semaines, nous les invitions pour qu'ils écoutent au moins ce qui s'est dit lors des réunions de THT.

Monsieur HERZ

J'ai entendu des choses sur l'étude Draper et j'aimerais y revenir. On en reparlera dans la seconde partie. Concernant l'EPR qui serait un problème pour nous, je voudrais donner deux éléments. Le premier, c'est le bilan prévisionnel de RTE dont on parlera demain. Il montre qu'à l'horizon de 2010, la France manquera de moyens de production. A cet égard, c'est vrai que l'EPR est une opportunité.

Je rappellerai également que d'après la loi de programme, il me semble que l'EPR est plus motivé par le renouvellement du parc à l'horizon des années 20. C'est donc plutôt un programme industriel.

Vous dites que l'EPR est un problème mais je dirais que raccorder tout client RTE, ça peut être un problème. On a raccordé un incinérateur d'ordures ménagères dernièrement et ça n'a pas été du gâteau. Ça a été compliqué de construire la ligne. Tout client qui nous oblige à développer le réseau pour le raccorder pose nécessairement un problème. Mais c'est notre métier de développer le réseau, on est là pour ça.

Vous avez également évoqué la question du poste aval et de sa localisation. On est en train d'y travailler. On aura besoin pour ça d'études environnementales et nous n'avons pas passé les appels d'offre pour ces études, ça sera fait ultérieurement. Nous étudions un certain nombre de possibilités. Il y a des choses qui se disent et vous avez dû entendre des choses. En tout cas, on étudie toutes les possibilités et je propose de laisser la parole à Alain Jacob qui a travaillé sur toutes ces questions. Il est ingénieur de concertation.

Monsieur ROBINARD

On est dans un débat et il faut des questions et des réponses. Monsieur Herz, quand vous dites renouvellement du parc en 2020, je n'entends rien. On peut avoir des positions pro ou anti nucléaire, ce n'est pas l'objet ce soir. Dites-moi quel est le délai de construction d'EPR ?

Monsieur DESQUILBET

La mise en service est prévue en 2012.

Monsieur ROBINARD

Oui c'est ça et la construction va débuter en 2007. Et vous dites 2020. Si je comprends bien, on n'en pas besoin avant 2020 ou 2012. On a donc quelques années devant nous pour vérifier si on a besoin d'EPR à Flamanville. Il n'y a donc pas d'urgence. On a une fenêtre de tir suffisamment large encore devant nous pour voir si les scénarios des perspectives de consommation sont fondés. Parce que là, vous nous faites des prévisions de consommation que je conteste d'emblée. Ça a été dit tout à l'heure par une personne, les consommations peuvent diminuer de façon volontaire et individuelle.

Je voulais aussi souligner l'effort – et vous êtes plus au courant que moi je pense – que font les deux régions, Pays-de-Loire et Bretagne, pour monter des projets. Il en sera sûrement question à Rennes demain et on va avoir rapidement des comptes rendus sur la question. Moi, je dis que les régions devraient avoir leur mot à dire sur tous les projets de production électrique. Je conteste fermement ce que vous avez dit Monsieur Herz. Qu'on soit pro ou anti nucléaire, il faut utiliser notre fenêtre de tir pour éviter l'EPR si c'est possible. Je pense qu'il y a d'autres solutions et on l'a bien vu tout à l'heure.

Monsieur HERZ

Juste une petite précision, je n'ai pas à prendre position sur cette question, j'ai juste dit ce qu'il y avait dans la loi. Et je rappelle que la loi dit aussi que je ne peux pas intervenir en lieu et place d'EDF. La loi dit également que s'il y a une décision de renouvellement qui est prise, à l'horizon 2020 ou 2012, on se prépare un retour d'expérience de trois années d'EPR. Voilà, c'est tout ce que dit la loi et je ne prends pas position, j'indique factuellement pour le repérage de tout ce qui est dit. Par ailleurs, pour la question de l'équilibre de la production et de la consommation à l'horizon 2010, je maintiens ce que j'ai dit, c'est ce qui figure dans le bilan prévisionnel de RTE. On l'évoquera demain avec les conclusions qu'on vous donnera.

Monsieur GIBLIN

Bien, je propose qu'on passe au thème suivant parce que nous avons déjà pris un peu de retard.

Monsieur TORTELIER

J'aurais juste une petite question à poser à RTE, je pense que c'est maintenant que vous la posez. Est-ce que vous avez déjà rencontré les maires du secteur de Vitré individuellement pour présenter votre projet, comme vous pouvez le faire par ailleurs ?

Monsieur JACOB

Si vous regardez bien dans le dossier de la RFF, la RFF a sollicité RTE pour le raccordement du TGV qui va être soumis en débat public au mois de juin. RFF étant un client de RTE, nous devons prévoir le raccordement du TGV. Voilà pourquoi vous êtes amenés à rencontrer des agents RTE sur le territoire. Les deux projets ne sont pas liés. Monsieur Herz a simplement dit tout à l'heure qu'on pouvait regrouper les infrastructures.

En ce qui concerne les rencontres des maires, j'en ai personnellement rencontré quatre.

De la salle

Juste pour finir là-dessus, on nous dit que vous continuez à rencontrer les maires pendant les débats publics, mais quand les rencontrez-vous ?

Monsieur JACOB

Je les ai rencontrés la semaine dernière. On m'a ensuite demandé d'arrêter de prendre rendez-vous, je ne prends donc plus de rendez-vous.

Monsieur GIBLIN

Une dernière question si vous voulez mais on a beaucoup de thèmes à aborder ce soir, je ne voudrais pas vous censurer mais...

Monsieur ROSET

Par rapport à ce qui vient de ce dire, je pense qu'il faut vraiment développer les énergies alternatives. Il se trouve qu'il y a plusieurs projets dans la région Ouest qui patinent. Monsieur Herz, en tant que Responsable du transport d'électricité, vous allez peut-être avoir quelques explications à ça. J'ai une autre question aussi, on s'en va vers une ouverture à la concurrence pour le transport de l'électricité et quelles conséquences voyez-vous par rapport à cela ?

Monsieur GIBLIN

Vous pouvez préciser quels projets patinent parce que tout le monde ne le sait pas forcément.

Monsieur ROSET

Il y a des projets de parcs éoliens et celui de Ravié notamment patine beaucoup.

Monsieur MENAGER

Ces projets suivent leur cours. Ils en sont au stade de dépôt de permis de construire. Ça a peut-être pris un peu de retard mais je n'en suis pas sûr, les projets de parcs éoliens sont toujours très longs. Il y a des études compliquées et très difficiles à mener. Un exemple tout bête, sur un des projets, on a eu une croix classée monument historique qui a retardé le projet de plusieurs mois. C'est aussi bête que ça. On était hier en réunion syndicale du Pays de Vitré et on a décidé de mener une étude sur les parcs éoliens puisque c'est la loi. Si on veut continuer à mettre en place des parcs éoliens, on a l'obligation de mettre en place des ZDE, des Zones de Développement Eoliens. On a besoin d'une étude et donc le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré va mener cette étude. Donc aucun des projets d'éoliens n'est bloqué à ce jour.

Monsieur HERZ

Je voulais juste dire que la plupart des projets éoliens sont de petite taille et sont donc raccordés au réseau de distribution, c'est-à-dire EDF Gaz de France Services. C'est seulement les gros projets, comme le *offshore* dont vous avez parlé tout à l'heure, qui sont raccordés à RTE. Ça explique que nous ne connaissons pas nécessairement l'état d'avancement précis des projets. Concernant l'ouverture à la concurrence, je voulais dire que le transport d'électricité n'est pas ouvert à la concurrence et il ne le sera pas de sitôt. C'est ce qu'on appelle un monopole de service public et il y a deux raisons qui font qu'on n'ouvre pas le transport d'électricité à la concurrence. Les lignes électriques sont des structures techniques lourdes, ça a donc un certain impact sur l'environnement et un certain coût. Il est exclu au jour d'aujourd'hui qu'il y ait des transporteurs d'électricité en concurrence. RTE, c'est une mission de service public, c'est un monopole sous le contrôle d'une Commission de régulation. RTE est une entreprise dont le capital appartient à l'Etat ou à des organismes publics et ne pourra pas être privatisé.

Monsieur ROSET

J'avais une remarque sur la forme du débat qui nous est proposé depuis un petit bout de temps. Les choses sont déjà décidées, l'EPR est déjà décidé depuis un petit bout de temps, ça a été voté. Là-dessus, Monsieur Jacob rencontre les maires sur les communes pour voir comment ça va se passer. Et on continue en même temps à faire des réunions de débat, on prend les avis des gens pour prendre une décision qui, de toute façon, est déjà prise. J'entends le discours de Monsieur Herz depuis un petit moment et le discours est en fait adapté selon la réunion à laquelle on assiste. A Châteaugiron par exemple, où il y avait un certain nombre d'experts qui donnaient des informations justes et qui remettaient les choses un peu à leur place, vous avez été énormément timoré dans vos propos. Quelques jours plus tard, je vous écoute à Domloup et votre collègue dit que l'EPR est déjà décidé et qu'il faut bien qu'on évacue l'électricité. Si, si, si....

Vous nous dites également et la petite pièce à l'entrée le montre, qu'en France, on peut vivre sous des lignes à haute tension. Le fil doit être à huit mètres du Solange TRANOY et on vous a signalé que quand on est dans une maison, on n'est plus qu'à cinq mètres. Vous avez répondu gentiment « que je sache Monsieur, on ne marche pas sur les toits ».

Enfin, j'ai vraiment le sentiment qu'au travers de ces réunions, vous cherchez à tester la population pour voir là où il y a le moins de réticences pour décider où va passer cette ligne. Ça me paraît d'une clarté, d'une limpidité remarquable. Je ne vous remets pas en cause, vous personnellement, puisque c'est votre boulot, on vous a investis pour ça. C'est le fonctionnement et il ne faut pas nous dire qu'on fait des débats publics et qu'on prendra la décision à la fin alors que tout est plié d'avance. Ça serait beaucoup plus raisonnable de dire que vous allez nous expliquer comment ça va se passer. Ça me paraît relativement insupportable qu'on vienne nous proposer de discuter, d'échanger et de recueillir notre avis alors que tout est déjà fait.

Juste pour finir, Dominique avait tout à fait raison tout à l'heure. Il y a beaucoup d'alternatives à inventorier. Il faudrait travailler sur les économies d'énergie parce que ça fait quand même 30 % de consommation d'électricité en moins, soit je ne sais combien de réacteurs nucléaires. On adapte la production et non la consommation. Il y a plein de formules alternatives mais on ne paie pas un euro pour la recherche dans ces domaines-là. Il ne faut pas dire qu'on pousse et qu'on développe les énergies renouvelables – parce que c'est faux – en leur accordant le même budget que pour le nucléaire. Au lieu de mettre tout cet argent dans le nucléaire, mettons-le sur les énergies renouvelables et on verra où on va.

Monsieur GIBLIN

Je réponds sur un point. C'est vrai que pour ceux qui ont fait beaucoup de réunions publiques, il y a peut-être un sentiment de répétition on même de lassitude qui s'empare de vous. Attendez, mais attendez s'il vous plait, je réponds. On s'est vu un certain nombre de fois et on ré-évoque un peu les mêmes sujets et les mêmes questions, c'est évident. Nous, Commission de débat, ce que nous constatons, c'est justement les questions que vous posez. Nous allons en rendre compte dans notre compte rendu. Il y aura une décision derrière et moi, je ne veux pas préjuger, dans ma fonction, de la décision qui sera prise après le débat public, quels que soient les contacts que nous avons demandé d'interrompre, comme ça a été dit tout à l'heure. Ça, ça n'est pas le fond du débat public.

Le fond du débat public, c'est l'expression qu'auront eue tous ceux qui ont participé aux réunions et les cahiers d'acteurs. C'est ça qui peut peser sur la décision. Je ne préjuge pas de ce qu'elle sera mais je dis simplement que vous avez des propos un peu fatalistes par rapport à ce qu'est un débat public, à ce qu'il peut en ressortir, compte tenu de l'expérience que l'on a.

De la salle

Ils ne sont pas fatalistes, ils sont réalistes !

Monsieur GIBLIN

Non mais je ne veux pas rentrer dans ce débat avec vous, je vous dis simplement notre sentiment, nous Commission.

De la salle

Nos propos sont tout à fait réalistes ! On vous parle d'autres sources d'énergies, ça existe, c'est possible !

Monsieur GIBLIN

Oui, oui, de toute façon, toutes les interventions seront retranscrites. Nous ne favorisons aucun points de vue, nous écrivons tout ce qu'il s'est dit.

Monsieur HERZ

Quelques points pour répondre à Monsieur. Vous nous reprochez de simplement vous expliquer ce qu'il va se passer. Je voudrais quand même rappeler que le débat public doit porter à la fois sur l'opportunité des ouvrages et sur leurs modalités de réalisation, si ces ouvrages devaient se faire. C'est pour ça que ça nous arrive de parler d'insertion dans l'environnement et de comment on travaille en concertation, pour les projets de lignes.

La deuxième chose, c'est que vous nous reprochez de changer de discours. Non, les réponses aux questions sont toujours les mêmes. Il se trouve qu'il y a eu des questions thématiques et dans les réunions thématiques, il y a des experts, d'où le fait qu'on intervienne moins sur le thème de la réunion. Ça explique qu'à la réunion de Châteaugiron, j'ai peu paraître plus en réserve.

Enfin, dernier point sur les rendez-vous avec les maires, je voudrais dire que nous n'avons pas eu, avant le débat public qui a été mené très en amont puisque nous l'avons mené en simultané avec le débat sur l'EPR, comme le rappelait Monsieur Giblin, l'occasion de rencontrer les 300 à 400 maires

de la zone. Il nous semble important que les élus votent sur les différents projets et c'est à ce titre que nous en avons rencontré quelques-uns.

Monsieur GIBLIN

Je vous propose qu'on passe au deuxième sujet et je vais passer la parole à mon collègue Blondiaux.

De la salle

Je voudrais savoir, à quoi sert de faire une THT puisque vous venez vous-mêmes de dire que tous les moyens de production locaux sont captés par le réseau existant de distribution d'EDF ? A quoi sert RTE ? A quoi servent ces différents projets puisque le réseau existant suffit pour capter les nouvelles productions locales ?

Monsieur HERZ

Non, ce n'est pas ça que j'ai dit.

De la salle

Si, c'est ce que vous avez dit. De toute façon, il y aura le compte rendu.

Monsieur HERZ

Je me suis peut-être mal exprimé. J'ai dit que les petites éoliennes, c'est-à-dire en dessous de 12 mégawatts, sont raccordées au réseau de distribution. Au-dessus, c'est raccordé au réseau de transport et d'ailleurs, quand il y a un nombre important d'éoliennes au même endroit, ça peut rejaillir sur le réseau de transport. Il faut quand même que le réseau de transport ait la capacité d'évacuation de cette énergie. C'est pour ça que RTE produit sur son site Internet, les capacités d'accueil des postes de distribution au niveau de la production décentralisée. C'est à l'usage des producteurs d'éoliennes ou d'autres énergies décentralisées.

Monsieur GIBLIN

Bien, merci beaucoup, nous passons au thème numéro deux. Monsieur Blondiaux ?

Quels sont les impacts des champs électromagnétiques sur la santé humaine ?

Monsieur BLONDIAUX
CPDP, THT

Monsieur BLONDIAUX

Bonsoir, nous avons déjà abordé ce thème lors de la réunion à Châteaugiron, le 11 janvier. Des spécialistes français et étrangers sont venus faire un état des lieux sur ce sujet complexe et source de nombreuses inquiétudes. La question était : connaît-on les effets des champs électromagnétiques sur la santé ?

On a des études en laboratoire. On a des animaux exposés à des champs électromagnétiques et ça n'a pas permis de constater des effets sur leur santé. Mais, d'autre part, des études épidémiologiques – notamment celle très récente et qui a déjà été citée tout à l'heure, celle du Docteur Draper – montre une augmentation statistique significative des leucémies d'enfants. Les experts constatent cette association mais ne savent pas identifier de liens de causalité directs ou indirects. Ils invitent néanmoins à la prudence.

Il faut noter qu'en France, nous manquons d'études épidémiologiques. Nous savons que l'INSERM tient un registre national des hémopathies malignes de l'enfant qui va être amélioré avec une attention particulière des populations vivant à proximité des lignes mais les résultats ne seront pas disponibles à l'échéance de la ligne THT qui vous concerne.

Il n'y a donc pas de certitude scientifique mais le doute existe et l'inquiétude est forte. Dans ce cas, n'est-il pas prudent d'appliquer le principe de précaution mais comment le faire dans ce cas précis ? Si l'OMS préconise des mesures de précaution, elle ne statue pas sur leur contenu précis qui est de la responsabilité de chaque pays. Il revient donc aux autorités de statuer sur des niveaux de risques acceptables. Voilà les données du problème.

Monsieur TORTELIER

Je vais citer quelqu'un de RTE, Monsieur Jacques Lambrozo. J'ai vu sur Internet qu'il était présent aux rencontres parlementaires sur l'impact de l'électromagnétisme, en décembre 2005. Il est responsable d'EDF-RTE, c'est marqué. Lorsqu'il fait référence à l'étude de Draper, il dit que la surprise a été totale. Il parle de troisième époque dans l'évaluation des risques. Il parle notamment d'études réalisées en 2000 qui calculaient le seuil de 0,4 micro décimas, au-delà duquel le risque est multiplié par deux.

Alors, moi je pose la question à RTE ? Quelle sera ou quelle serait cette nouvelle époque ? Quelle traduction de cette nouvelle prise de conscience pour les nouvelles constructions de lignes, notamment sur les distances à respecter entre les lignes et les habitations ? La Présidente du CRIREM, le Centre de Recherche et d'Information sur les Rayonnements Electro-Magnétiques, ainsi que la DGS, déclare qu'il ne faut plus construire des maisons à proximité des lignes à haute tension. Je pense donc que l'inverse doit être évident, il ne faut plus construire des lignes THT à proximité des maisons.

Quel engagement RTE a pris au cours de ces débats ? La solution que j'ai relevée, c'est celle de Monsieur Herz à Domloup, c'est-à-dire que vous alliez faire au mieux, que vous alliez faire en sorte que la ligne passe le plus loin possible des habitations. Nous ne sommes pas pour autant rassurés, d'autant plus que le discours de RTE se retranche sur un seul argument, l'absence de causalité entre ces lignes THT et les leucémies des enfants. Rappelons que le principe de précaution fait partie de la Charte de l'environnement qui est maintenant rattachée à la Constitution.

Actuellement, c'est aux particuliers de faire la preuve de la nuisance de la ligne et il y a un déséquilibre face à RTE puisque RTE a tous les droits. En effet, il n'y a pas de réglementation précise dans ce domaine.

Selon nous, il faudrait enfin entreprendre des études sérieuses en France sur les sites, faire le point et légiférer, si Monsieur le Député était là. Et en attendant, il ne faut pas construire de nouvelle ligne, qui plus est inutile.

Monsieur HERZ

D'abord, je précise que Monsieur Lambrozo est le directeur des études médicales d'EDF et de Gaz de France et qu'à ce titre, il est sous contrat avec RTE pour travailler sur ce sujet de l'électromagnétisme. Il représente donc bien RTE dans ce domaine.

Quand il a parlé de troisième époque, pour comprendre, il faut faire un petit historique. Les lignes THT existent depuis les années 20, avec 100 000 volts. Le 400 000 volts existent depuis les années 50. Mais la première fois qu'ont été évoquées des associations statistiques entre les leucémies d'enfant et les lignes THT, c'est à la fin des années 70, avec la publication en 1979 de l'étude américaine du Professeur Wertheimer. De nombreuses études ont été conduites, depuis les années 70. A l'époque, on ne savait rien.

Depuis, on a lancé des centaines d'études. Certaines ont été faites en laboratoire, sur des animaux ou des échantillons de cellules. Il y a eu aussi des études épidémiologiques pour regarder les liens de causalité entre les leucémies et l'exposition aux champs magnétiques.

Donc la première étape a été celle de ces études en laboratoires qui n'ont absolument rien trouvé. Aucun impact, aucune incidence des lignes sur la santé, en tout cas pas en 50 Hertz qui est la puissance de nos lignes.

Dans un deuxième temps, il y a eu un certain nombre d'études épidémiologiques. Certaines ont mis en évidence, pour la leucémie de l'enfance et uniquement pour ça, des corrélations statistiques mais d'autres n'en ont pas trouvé, notamment une très grande étude en 1999.

La troisième étape, c'est l'étude Draper. On pourrait faire une réserve en disant qu'une étude épidémiologique, c'est difficile de la prendre seule. Ce sont des études statistiques sur des échantillons extrêmement faibles. Enfin, qu'est-ce qu'elle dit l'étude Draper ? Elle dit ce qui a été dit tout à l'heure, à savoir qu'il y a plus 69 % entre zéro et 400 mètres et 23 % entre 400 et 600 mètres. Or il n'existerait pas de champ électromagnétique entre 400 et 600 mètres autre que celui que l'on trouve au sein des maisons. On peut donc se poser la question de ce plus 23 %.

De la salle

Vous dites ça par rapport à quoi Monsieur ?

Monsieur HERZ

Un enfant entre 400 et 600 mètres aurait 1,23 plus de chance d'avoir une leucémie selon cette étude. Mais à cette distance, il n'y a pas de champ électromagnétique, c'est du niveau de ce qu'on trouve dans les domiciles. Les gens s'interrogent donc et Draper aussi d'ailleurs. Il se dit que la cause de peut être à rechercher ailleurs. Et c'est ça que disait le Docteur Lambrozo, qu'apparemment les champs électromagnétiques ne peuvent pas être cause. Le regroupement des infrastructures pourrait être en cause. C'est pour ça que l'on dit qu'il faut continuer la recherche. Voilà sur l'étude Draper et sur la troisième époque évoquée par le Docteur Lambrozo.

De la salle

Et quel engagement vous prenez sur la distance ?

Monsieur HERZ

L'étude Draper ne dit pas que les champs magnétiques ne sont pas en cause. Dès lors, il n'y a pas de distance. Nous avons fait le choix de travailler en concertation...

La salle proteste fortement.

Monsieur HERZ

Je vous rappelle que, pour une ligne déjà existante dans la région, il n'y a qu'une distance de 200 mètres avec les maisons. Nous espérons faire beaucoup mieux pour la nouvelle ligne, à condition qu'il y ait une concertation...

De la salle

Mais il n'y a aucune concertation, arrêtez de nous promener !

Monsieur HERTZ

Je ne m'engage pas sur la distance parce qu'il y a une réglementation en France qui applique une réglementation européenne et nous la respectons. Nous estimons qu'en respectant cette réglementation, il n'y a pas à prendre d'engagement de distance, au-delà de dire qu'on se met le plus loin possible.

Monsieur GIBLIN

Votre intervention, vous vous en doutiez, suscite beaucoup de demande de paroles. Je vais commencer par ceux qui n'ont pas encore parlé, si vous voulez bien.

Monsieur GODART

Bonjour, je suis expert toxicologue, donc je m'y connais un peu sur le sujet. Je voudrais réagir à ce que vous dites. Il est vrai qu'il y a des études qui montrent une causalité avec les leucémies infantiles et d'autres qui montrent une absence de causalité. Je voudrais noter que c'est le cas pour toute étude scientifique et qu'on n'arrive jamais à avoir 100 % de résultats positifs. Et je répète que c'est vrai dans toutes les études scientifiques, quel que soit le domaine. On ne peut donc pas dire qu'on ne fait rien parce qu'il y a des données positives et négatives. Au contraire, il me semble important, en tant que scientifique, de noter que dès qu'on des résultats positifs, que ce soit dans des études épidémiologiques ou dans des études de laboratoire, c'est le doute qui doit être le maître mot. Et dans ce cas, on doit réaliser beaucoup d'autres études avant d'entreprendre tout projet. C'est le cas dans d'autres domaines, comme les médicaments ou les pesticides, dès que l'on a un doute, il faut d'autres études avant d'aller au bout.

Deuxièmement, vous avez dit que les résultats en laboratoires sont négatifs dans la plupart des cas et qu'ils ne sont positifs que dans les études épidémiologiques. Je me permets de rappeler qu'il semble vraisemblablement que l'homme soit nettement plus sensible que l'animal. Ça peut être une explication de la différence de résultats entre les études en laboratoires et les études épidémiologiques.

Enfin, comme je l'ai dit tout à l'heure, comme certaines études épidémiologiques montrent la présence d'un risque, il me semble important de définir ce risque par rapport à un risque acceptable.

Et l'évaluation de risque se fait par des scientifiques mais il me semble important que la notion d'acceptabilité d'un risque se fasse par les citoyens parce que c'est eux qui sont exposés à ce risque.

Pour finir, un petit mot sur l'étude Draper. Lorsque vous dites que les champs magnétiques ne sont pas en cause dans les augmentations de leucémies infantiles, je cris haut et fort que c'est faux. C'est faux, c'est complètement faux. Cette étude et d'autres – parce qu'elle n'est pas la seule – montrent qu'il y a un risque. Evidemment, la causalité n'est pas établie puisqu'on n'a pas de données *in vitro*, en laboratoire, mais le risque existe, cette étude et d'autres le montrent. Et lorsque vous dites que ça paraît étonnant qu'on ait des effets au-delà de 200 mètres, moi, ça ne m'étonne pas forcément. La distance, c'est par rapport à la résidence à la naissance. Mais il faut savoir que les enfants en grandissant, se déplacent autour de la résidence. Ils sont donc forcément plus exposés que s'ils vivaient à trois kilomètres de la ligne. Il n'y a donc rien d'étonnant que l'on constate une incidence sur les cancers infantiles, même si le lieu de la résidence à la naissance est à plus de 200 mètres. Merci.

Monsieur HERZ

Je n'ai pas dit que les champs électromagnétiques n'étaient pas en cause. J'ai dit que l'étude Draper semble montrer que. Vous avez raison de souligner que c'est la résidence à la naissance parce qu'effectivement, l'étude Draper nous ramène trente ans en arrière. A l'époque, on ne mesurait pas le champ électromagnétique. Les meilleures études sont quand même celles qui se font avec des corrélations avec le champ électromagnétique mesuré sur 24 heures avec des appareils portatifs et non par rapport à la distance avec la résidence à la naissance.

Là, il y a ce que les statisticiens appelleraient un biais. Ce qui est important, c'est les études avec le champ électromagnétique et pas des études avec des valeurs qui sont moins caractéristiques. Par ailleurs, vous dites que quand il y a des doutes, il faut faire des études. C'est ce que fait l'OMS et ce que font en France les autorités sanitaires puisque le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France a pris le 3 mars 2005, un avis et recommande une approche de précaution qui est de donner un encadrement réglementaire dans le cadre de la réglementation européenne ; de réaliser une estimation des expositions de la population – Monsieur Blondiaux citait tout à l'heure les travaux réalisés par l'INSERM – et d'encourager la mise en œuvre concertée d'études expérimentales. Cette réglementation impose aussi de mettre des informations à disposition du public. C'est ce que nous, nous faisons à notre niveau, avec les informations que l'on diffuse sur Internet.

On a donc une approche de précaution et on ne dit pas que dans le doute, on ne fait rien. On fait des études avant d'aller plus loin. Mais si on avait fait au XIX^{ème} siècle, on n'aurait pas construit le chemin de fer parce qu'il y avait des doutes. Quand il y a des doutes, on poursuit et ce que dit l'approche de précaution dans la Constitution, c'est une réponse proportionnée. Nous, nous ne sommes pas des spécialistes de la santé et on suit donc l'avis des autorités sanitaires.

Monsieur GODART

Je voudrais savoir si on a les résultats des études que vous évoquez. Avant d'aller plus loin, vous nous dites qu'il y a des études qui sont en cours qui ont débuté en mars 2005. Est-ce que vous avez les résultats de ces études ?

Au niveau des pesticides par exemple, lorsqu'une entreprise vend un pesticide, il faut qu'elle montre l'innocuité de ce pesticide. Vous qui êtes à l'origine de la présence de ces ondes électromagnétiques est-ce que vous avez montré l'innocuité des ondes électromagnétiques ? Avez-

vous réalisé des études avec ces systèmes de mesure individuelle ? Est-ce que vous l'avez fait ? Est-ce que ça ne doit pas être fait avant de faire d'autres lignes THT ?

Enfin, juste une petite précision. Sur un tel sujet, il faut faire une évaluation bénéfice/risque. On voit ici que le risque existe et de l'autre côté, quel est le bénéfice pour le citoyen ? Vous avez dit tout à l'heure que la ligne permettra d'évacuer l'électricité produite mais pour le citoyen lambda, quel sera le bénéfice ? Les enfants de ce citoyen auront un risque supplémentaire de leucémie et quel est le bénéfice ? Cette évaluation bénéfice/risque est totalement défavorable et ça devrait conduire à une précaution et donc à ne pas réaliser cette ligne THT.

Monsieur GIBLIN

Pour l'analyse bénéfice/risque, il y a sur notre site, l'intervention du Professeur Belquiard qui montre comment en Suède, ils essaient de conduire ce genre d'analyses. Dans ce cas, si j'ai bien compris, c'est que d'un côté, on calcule le coût que la société donne à la santé, ce qui est très difficile, d'un point de vue éthique. Et de l'autre côté, on calcule les mesures de précaution qui permettrait d'évaluer le risque. Je vous invite à aller voir ces diapos qui sont très intéressantes. Elles auraient dû être présentées lors de la réunion à Châteaugiron mais on n'en avait pas eu le temps.

Monsieur HERZ

Je voulais dire qu'il y a eu une décision publique de lancer des études. Et je voulais dire que ça fait trente ans que des études sont conduites. Il y a eu des centaines d'études en laboratoire, des dizaines d'études épidémiologiques, ainsi que des centaines d'expertises collectives. Alors, c'est quoi des expertises collectives ? Parce que c'est quand même ça la clé de la question. Une expertise collective, ce sont des études pluridisciplinaires, avec des scientifiques de tout domaine qui ont parfois des avis contradictoires. Ce sont ces expertises qui ont conduit les autorités sanitaires à prendre la recommandation européenne et avoir cette approche de précaution. Après toutes ces études, la seule chose qu'on observe, c'est des corrélations statistiques mais aucune relation de cause à effet. Je ne pense donc pas qu'on puisse parler de risque mais d'incertitude qui reste à lever. Monsieur Giblin a parlé des bénéfices mais je voudrais quand même rappeler que l'électricité depuis les années 70 a eu un apport bénéfique, sur le niveau de vie mais aussi sur la santé. La généralisation des frigidaires, c'est quand même des milliers de morts en moins liés à des intoxications alimentaires...

La salle proteste fortement.

Monsieur GIBLIN

On va passer la parole à Monsieur au fond.

Monsieur MARTIN

Moi, je suis un peu perplexe parce qu'on est passé des scientifiques à ce qu'on appelle les autorités sanitaires. Je voudrais savoir ce que ça veut dire parce que je me rappelle l'amiante, je me rappelle le nuage de Tchernobyl et je n'ai pas trop confiance.

Monsieur GIBLIN

Alors, c'est une question ? Les autorités sanitaires, c'est le Direction Générale de la Santé et le Ministère de la Santé...

Monsieur MARTIN

Donc des politiques.

Monsieur GIBLIN

Et les scientifiques, ce sont des gens qui font des rapports. Le rapport qui a été commandé par la DGS à un panel de scientifiques qui est d'ailleurs en ligne sur notre site. Il est rendu disponible pour les débats parce que c'est un rapport qui est sorti fin 2004 et c'est donc un des plus récents. C'est un point de vue collectif de scientifiques. Ce que font les autorités sanitaires, c'est après, nous sommes bien d'accord. On va donner la parole à Monsieur devant qui la demande depuis longtemps.

De la salle

Quand j'entends le débat, je me fais une réflexion. En France, on aime bien les grands projets, le grand TGV, le grand Airbus, etc. Et souvent, quand on se reporte à l'Histoire, on voit que ces projets ont été imposés par la force. J'ai d'ailleurs lu récemment qu'à Toulouse, on exproprie les gens pour faire le grand TGV. Mais la société évoluant, le besoin de démocratie participative étant de plus en plus grand, il faut dialoguer. Alors les politiques sont bien embêtés parce qu'avant, ils faisaient leurs petites affaires avec les industries. Ils négociaient entre eux « *Viens que je t'achète ça, je te rends ça ; viens que je t'achète des voix et t'en fais pas ; la population, on s'en fiche* ».

Maintenant, les gens ont plus d'exigence de transparence. Alors ça, la transparence, c'est quelque chose de plus en plus nouveau, pour les gens d'EDF par exemple.

Moi, j'ai une réflexion à faire par rapport à ce débat et par rapport à ce projet de THT. C'est que j'ai l'impression que, comme on a dit tout à l'heure... On nous dit aucune décision n'est prise mais nom de Dieu de nom de Dieu, il y a eu quand même deux votes ! L'EPR est complètement voté ! La décision est déjà prise ! Et il va bien falloir évacuer cette électricité quelque part ! On nous dit « *Ben oui, on fait un débat pour comprendre l'opportunité, pour savoir si on en a besoin, si on va le faire, comment on va le faire et patati et patata* ». Mais on s'en fiche complètement ! Tout est déjà décidé ! Nous, on est des bouseux, on ne comprend rien et d'ailleurs on n'a pas compris l'utilité du train et du réfrigérateur ! Vous avez bien fait de nous le rappeler !

Je caricature un peu mais ça me semble important. Ce besoin de transparence me semble essentiel. Avant, on a été régi par des rois pendant des siècles et on ne pouvait qu'obéir. Puis ça a été l'Empereur qu'on devrait appeler dictateur. Ensuite, on a eu une démocratie assez autoritaire. On a quand même eu un général comme Président et d'ailleurs, j'aime beaucoup cette idée d'un général à la tête de la République, ça fait très démocratique.

Maintenant, les gens sont instruits et ils savent ce que c'est qu'un danger. On nous dit que l'étude Draper ne montre rien du tout, non mais de qui se moque-t-on ? Sur Internet... J'ai accès à Internet, c'est pour ça que je suis un bouseux intelligent. Il y a un étudiant qui a travaillé avec Draper qui a fait une corrélation entre une carte de Grande-Bretagne avec les cas de leucémies infantiles. Et bien, c'est marrant mais cette carte recoupe exactement les lignes à haute tension telles qu'elles sont au Royaume-Uni. Qu'on ne nous dise qu'il n'y a pas de corrélation, nom de Dieu de nom de Dieu ! Les deux cartes sont pratiquement les mêmes, alors qu'on ne dise pas que ça n'existe pas !

Voilà, je suis donc déçu par ce débat parce qu'encore une fois, on nous fait croire à un débat démocratique alors que les décisions sont toutes déjà prises. Bon, on peut rentrer chez nous, non ?

Monsieur GIBLIN

On ne va pas répondre, c'est une intervention, ce n'est pas une question. Monsieur là-bas au fond ?

Monsieur ROSET

On peut ergoter des heures sur les études, d'autant que pour un certain nombre, elles sont assez veilles, elles sont relativement éloignées de ce qu'on cherche. Vous avez dit vous-même qu'en France, on n'a aucune étude, qu'on n'a rien pour voir où on va. Il y a quand même quelque chose de beaucoup plus clair – et là, c'est les gens qui parlent – c'est le cas de Coutiches qui a été exposé à Chateaugiron. Là-bas, il y a des lignes de haute tension qui passent sur les maisons. Vous ne corrigez si je me trompe mais il y avait 28 foyers qui avaient des lignes à haute tension qui passaient au-dessus de leurs maisons. On a fait une étude sur leur santé parce que quand même, ils ne se portaient pas bien du tout. Le résultat de l'étude n'a pas pu être donné parce qu'ils sont partis. Résultats des courses, EDF a racheté deux fois le prix du marché leurs maisons. Alors évidemment, l'étude n'a pas pu aller au bout puisqu'ils sont partis et on n'a pas pu les suivre pour savoir s'ils allaient mieux ou pas. Mais le fait qu'EDF ait racheté leurs maisons deux fois le prix montre qu'EDF n'était pas très claire dans l'affaire. Et en plus, ces maisons ont été vendues deux fois moins cher par la suite, sans doute en faisant signer une décharge aux gens qui achetaient.

Voilà donc un cas où les gens ont ressenti des choses et n'arrivaient plus à vivre avec. Il y avait des dépressions, des maux de tête, des cancers et plein d'autres choses. Et là, pas de besoin d'étude pour savoir si les lignes à haute tension ont des conséquences négatives sur la santé des gens. Les gens ont parlé et c'est absolument clair.

En plus, on est encore dans cette possibilité de ligne qui passe au-dessus des maisons, vous l'avez dit vous-même. En France, la norme est de 100 micros Teslas et la ligne de haute tension dégage 30 micros Teslas. Comment voulez-vous que ce soit raisonnable de donner des chiffres pareils à la population ? Ça a été dit à Chateaugiron la dernière fois, c'est un peu comme si on limitait la vitesse des voitures à 500 kilomètres heure sur les autoroutes pour qu'elles ne décollent pas et qu'on dise que c'est ça, la sécurité des automobilistes sur la route. C'est un peu le même ordre d'idée et ce n'est donc vraiment pas sérieux de proposer des choses comme ça et de continuer à travailler dans ce sens-là, en se dégageant de toute responsabilité.

Oui, les champs électromagnétiques ont un effet sur la santé et il y a plein de gens pour le dire. Il y a des cas partout et il faut bien les prendre en considération. Et ça, vous avez quand même un peu de mal à le faire ou en tout cas, ce n'est pas exprimé clairement de votre part.

Monsieur GIBLIN

Peut-être une réponse rapide. Je vous signale qu'il nous reste une heure si on veut terminer à dix heures. Il faudra donc qu'on passe aux sujets suivants qui sont importants eux aussi.

Monsieur HERZ

Il y a peut-être des gens qui se plaignent mais il y en a aussi beaucoup, on l'a vu récemment dans la presse, qui ne ressentent aucune gêne.

Ce que je voulais dire sur Coutiches, c'est que la seule chose qui n'était pas claire, c'est pourquoi des terrains ont été vendus au moment où la ligne a eu la déclaration d'utilité publique et que les travaux avaient commencé. A l'époque, c'est vrai qu'on n'avait pas de concertation ou

d'information de la population aussi développées qu'aujourd'hui. Il s'est donc trouvé qu'il y avait une déclaration d'utilité publique en 1987 et les deux bâtiments qui étaient à côté ont donné leur accord pour la ligne. Et quand nos agents ont voulu construire la ligne deux ans plus tard, en 1989, ils ont vu non seulement que le terrain avait été vendu mais aussi que ça avait été construit. C'était une situation un peu paradoxale qui aujourd'hui ne pourrait pas se produire. On avait vendu et construit un terrain où devait passer une ligne de haute tension. Les habitants bien sûr n'avaient pas été informés. Ça nous a donc conduits, sachant que c'est une situation tout à fait exceptionnelle, à mettre en place, à la demande des habitants, un protocole de rachat de maison et de suivi médical.

Il y avait 29 propriétaires qui étaient concernés. 25 ont demandé à bénéficier de notre rachat, deux ont vendu à des tiers... 23 ont vendus à EDF et EDF a vendu 21 de ces maisons et a brûlé les autres.

Le bilan médical consistait à des bilans sanguins et urinaires, une fois par an. Il y a eu quelques carences en fer mais elles se normalisent par la suite. Au dire des experts, ce suivi médical n'était pas justifié et il n'y aurait donc aucune causalité entre des problèmes de santé et la ligne à haute tension.

La salle proteste fortement.

Monsieur HERZ

Vous pouvez crier tout ce que vous voulez mais nous, on a des agents qui étaient sur le terrain alors que vous, vous n'y étiez peut-être pas.

La salle proteste fortement.

Monsieur GIBLIN

Bon, on va passer à une autre question. Oui, Monsieur ?

De la salle

Je voudrais simplement réagir sur ce que vous venez de dire. En effet, certaines personnes ne ressentent aucun effet alors que d'autres oui. A titre d'exemple, on sait que le tabac est cancérigène et certaines personnes ont le cancer, d'autres pas. Donc, le fait que certains ne ressentent aucun effet ne prouve rien.

Autre chose par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure. En général, les scientifiques émettent un avis et la décision finale est prise par les politiciens qui prennent en compte cet avis mais aussi les aspects économiques et ils prennent surtout leur décision après avis des industriels. Juste deux exemples. Tout à l'heure, il a été évoqué le cas de l'amiante. Certains scientifiques ont mis en évidence les effets cancérigènes de l'amiante depuis les années 30 et rappelez-vous, la décision en France, c'était dans les années 80. Et il y a encore certains pays comme le Canada où certaines personnes considèrent que ce n'est pas dangereux, tout simplement parce que le lobbying industriel est très puissant.

Enfin, juste une petite dernière anecdote. Certaines ondes issues des téléphones portables sont à l'étude actuellement. Il y a aussi des réunions dans les mairies des autorités sanitaires. Un des seuls laboratoires en France qui a montré que les ondes des portables avaient un effet au niveau du cerveau, le responsable de ce laboratoire-là n'a pas été invité à ces commissions scientifiques. Ce qui explique beaucoup de choses.

Monsieur HERZ

Je rappelle que ceci n'a rien à voir avec l'amiante. Avec l'amiante, dès la fin du XIX^{ème} siècle, on avait observé des décès. Dès 1906, on était à peu près sûr des relations de cause à effet. C'est pour ça que lorsque la première étude, au bout de soixante ans de ligne THT, a montré une corrélation statistique, les électriciens du monde entier et les gouvernements ont pris le contre-pied de ce qui avait été fait pour l'amiante. C'est-à-dire qu'ils ont reconnu qu'il y avait question ouverte et qu'il fallait faire progresser la science. Et il y a eu énormément de dépenses dans le monde entier pour la recherche dans ce domaine. Tous ont décidé de suivre les recommandations, et donc nous aussi. Nous avons participé au financement de ces nombreuses études et nous suivons les recommandations du Conseil Supérieur de l'Hygiène Publique de France.

Monsieur DEHANT

Moi, je suis un peu perdu parce que je trouve qu'il y a une confusion des rôles. Monsieur Herz se défend tant qu'il peut par rapport à la santé. Or je pense que ce qu'on demande à Monsieur Herz, c'est s'il est capable ou nous de construire des lignes THT. Je pense que les personnes qui doivent décider s'il doit la construire, ce n'est pas les médecins, ni les sanitaires, ce sont les politiques. Et j'en reviens donc à la question qui a été posée au début – je suis certain que les politiques ici présents transmettront aux députés – ce sont les députés qui sont nos représentants et qui doivent tenir compte de l'avis des citoyens. On va dire si l'EPR va être construit et si oui, comment il va être transporté. Mais je ne crois pas qu'on puisse demander à des techniciens ou des ingénieurs, mêmes très qualifiés, de nous expliquer les problèmes de santé. Enfin moi, je ne m'y retrouve pas, c'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur GIBLIN

Vous rejoignez un peu la remarque qu'a faite Monsieur Robinard. Je suis certain que les élus sont parfaitement informés des propos qui se tiennent dans ce débat public. E j'espère qu'un certain nombre de gens leur rapporteront, dans le cas où ils ne seraient pas informés. On verra bien.

C'est vrai que sur ces sujets de santé publique, c'est très difficile parce qu'aucun de nous n'a de compétences particulières en médecine. Il est donc assez difficile de débattre de ces sujets-là. En même temps, ce qui ressort de cette séquence-là, c'est que vraiment, à l'issue du débat – j'exprime un souhait en tant que Président de la Commission – que cette question de savoir comment on applique le principe de précaution dans ce cas présent, trouve une réponse qui satisfasse le plus grand nombre, en tout cas une réponse. Il me semble – c'est une réflexion que j'ai déjà faite à Châteaugiron – qu'à cet égard, nous devrions examiner de plus près les pratiques des autres pays. On a parlé de la Suède, de la Suisse, de l'Italie, etc. mais au fond, que sait-on précisément sur la manière dont ils construisent les lignes THT et sur les précautions qu'ils prennent. Ça serait intéressant d'avoir au moins cette référence. On l'a un peu mais c'est sujet qu'il faut sûrement approfondir. On a peut-être le temps de le faire avant la fin du débat ou dès la fin du débat parce que je crois vraiment qu'on est là sur une question qui conduit de manière récurrente à des interrogations. On en a parlé dans toutes les séances publiques, y compris dans celle dont le thème n'était pas la santé. Il y a donc une nécessité d'avancer sur cette question.

Monsieur DESQUILBET

Je voudrais dire un petit mot sur votre interrogation, pourquoi mon collègue et moi-même, on est amené à parler de questions qui relèvent du médical. On est un réseau qui a 230 000 pylônes en France avec de l'ordre de 500 000 personnes qui vivent à proximité immédiate de nos lignes. Mais

les personnes les plus exposées sont les agents de RTE. Ces personnes s'occupent de l'entretien des lignes et sont donc fortement exposés à des champs magnétiques qui sont beaucoup plus importants que tout ce que vous pouvez connaître dans la vie courante. C'est donc un sujet très important, ne serait-ce que par responsabilité vis-à-vis de notre personnel. Connaître les impacts des champs électromagnétiques est donc notre devoir, de même que d'être capable d'informer de la population qui est concernée. Ça n'exclut pas ce que vous avez dit par rapport à la législation que nous suivons aussi.

J'ajoute que l'étude Draper a été cosignée par notre homologue en Grande-Bretagne. Ça montre qu'il y a de la part des gestionnaires de réseaux, des engagements à publier les résultats des études qu'on finance, quels que soient ces résultats.

Monsieur ROSET

En ce moment, je suis en train de lire très instructif, *Ces maladies créées par l'homme*, du Professeur Belpomme, experte en cancérologie et Chargé de mission par Jacques Chirac pour la mise en œuvre du Plan Cancer. Il s'intéresse particulièrement aux effets de l'environnement et en réaction à ce que vous venez de dire, il dit clairement que le risque de développer un cancer est accru en cas d'exposition prolongée et surtout permanente à un champ électromagnétique. Ce n'est pas une exposition ponctuelle à un fort champ magnétique qui va provoquer un cancer. Par contre, nous qui vivons à proximité des lignes THT, on est exposé en permanence et c'est ça qui augmente le risque de cancer, même si la force du champ est faible. Et c'est quand même un cancérologue renommé qui dit ça.

Et une autre remarque, le risque cancérogène des champs électromagnétique a quand même été reconnu par le CIRC, le Centre International de Recherche sur le Cancer. En 2002, ils ont reconnu ce risque. Pour information, ça a été créé par le Général de Gaulle !

Monsieur GIBLIN

Le CIRC fait des classifications, c'est tout à fait formel, enfin factuel. Ils font une classification des produits cancérogènes par degré. Peut-être que vous pouvez expliquer ça mieux que moi.

Monsieur HERZ

Oui, effectivement, il y a des degrés de classement. Il y a les cancérogènes certains, possibles, potentiels, les produits dont on est quasi sûr qu'ils ne sont pas cancérogènes et ceux dont on ne sait pas. Les produits pour lesquels on a de bonnes indications sur le fait qu'ils ne sont pas cancérogènes, en fait il n'y en a qu'un, c'est le CAPROLACTAME. Ce qui prouve bien que c'est difficile de démontrer que quelque chose n'a pas d'effet. Le classement du CIRC ne concerne que les champs magnétiques, les champs électriques ne sont pas classés comme ça. Ça ne concerne que la leucémie de l'enfant, au-dessus de 0,4 micro Tesla, en moyenne sur 24 heures et c'est cancérogène potentiel, au motif qu'il y a corrélation statistique mais corroborée par aucune étude biologique. Je ne pas en tête la citation exacte mais c'est en gros ce que dit le CIRC. Dans la même catégorie, il y a des tas de produits comme le café par exemple.

Vous évoquez par ailleurs un cancérologue, je ne sais pas s'il a fait partie des expertises collectives mais un avis isolé ne peut pas s'opposer à un avis collectif. Les expertises collectives, il y en a eu des dizaines et ça représentent des avis partagés par la communauté scientifiques. Et la plupart des cancérologues ont des avis différents.

De la salle

J'ai entendu 0,4 micro Tesla, mais la ligne THT représentera 30 micros Teslas, on est largement au-dessus.

Monsieur HERZ

30 micros Teslas, ce serait vraiment le maximum qu'on peut atteindre sous la ligne, en fonctionnement à plein. En moyenne sur 24 heures, elle représenterait 0,4 micro Tesla. Ce n'est donc pas du tout la même chose. Par ailleurs la réglementation qui se rapproche de la recommandation européenne porte sur 100 micros Teslas, soit un facteur 50 par rapport aux premiers effets biologiques avérés.

Monsieur GIBLIN

Vous allez voir que la Commission est comme les simples citoyens. J'avoue que je ne comprends pas bien ces deux chiffres, il y a un tel écart. C'est très troublant pour les gens de leur donner ces deux chiffres parce que ç n'a rien à voir. Il y a une telle différence qu'on ne comprend pas très bien.

Monsieur HERZ

100 micros Teslas, c'est la norme retenue par la Commission européenne qui a pour but, un haut niveau de la santé publique.

Monsieur GIBLIN

Mais je vous demande pourquoi 100.

Monsieur HERZ

C'est un facteur 50 par rapport aux premiers effets biologiques avérés. 0,4, c'est une limite qu'on a prise pour les études épidémiologiques. Alors pourquoi 0,4 ? Tout simplement parce qu'en dessous de 0,2, on ne voit rien, aucun effet. Au-dessus de 0,4, si on prend 0,8, 1 ou 2, on réduit les échantillons statistiques. Il n'y a que 5 % de la population qui est à proximité de ligne et on estime qu'avec un échantillon de 2 % à 0,4 micros Tesla, c'est la même chose que dans les foyers à proximité des lignes. Et la leucémie est une maladie très peu fréquente donc, si on veut des corrélations statistiques, on est obligé de fixer un seuil qui n'est pas très élevé.

De la salle

A Châteaugiron, on nous avait quand même alertés sur le fait que les scientifiques ne préconisaient pas ce seuil de 100 micros Teslas mais beaucoup moins, je n'ai plus le chiffre en tête. Et comme on sait très bien que ce n'est pas les scientifiques qui décident mais les politiques. Une fois que ce choix s'est porté devant les politiques, on s'est trouvé avec un seuil qui était plus du double enfin il me semble. Et pourquoi des pays sont-ils à des seuils bien inférieurs à ça ? Vous avez l'Italie et la Suède sont à 0,2 micro Tesla. Tout ça pour dire, et je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure, ce sont bien les politiques qui décident.

Puisque j'ai le micro, j'en profite parce qu'on a quelques représentants du monde politique. J'aimerais bien avoir l'avis de Monsieur Prodhomme par rapport à ce projet de ligne THT. Ça

devrait peut-être venir en fin de débat mais, je suis désolé, j'ai peur qu'en fin de débat, tout le monde se débîne rapidement.

Monsieur PRODHOMME

Je n'ai rien dit jusqu'à maintenant parce que tout ce que je voulais dire a été dit. Ce n'est pas la peine de se répéter si on veut avoir le temps de s'écouter. On a parlé des économies d'énergies, je suis tout à fait d'accord. On a parlé des énergies renouvelables, je suis tout à fait d'accord et le Conseil régional a des travaux sur ce sujet. Pour cette ligne THT qui nous concerne ce soir, je suis comme beaucoup, je continue à m'informer. Je ne suis pas un « *je sais tout* ». J'écoute donc pour me faire une opinion sur ce sujet. Quand on entend tout le monde, on n'est pas près d'être d'accord.

Monsieur HERZ

Juste un petit point sur la réglementation. Certes, l'Union européenne est une instance politique mais ça a quand même été demandé par les autorités médicales. Et pour l'étranger, il n'existe pas en Suède de réglementation de 0,2 Tesla. En Italie, il y a la recommandation européenne de 100 micros Teslas comme chez nous. Ils ont fixé des valeurs plus faibles mais ce sont des valeurs d'intention, c'est-à-dire une valeur de surveillance sur quatre heures. Mais la réglementation italienne, c'est bien 100. Le seul pays qui a une réglementation inférieure, c'est la Grèce qui est à 80. Et il y a beaucoup de pays qui n'ont pas de réglementation puisque la recommandation européenne n'est plus une réglementation, dont la Suède, le Royaume-Uni et d'autres.

Madame FOURMON

J'ai des enfants et s'il y a bien quelque chose à laquelle on doit porter la plus grande attention, c'est l'avenir de ces enfants. On doit être garants de leur santé, de leur bonne alimentation, etc. et ce surplus d'électricité risque d'avoir un effet sur tout ça. On a parlé de leucémies, d'effet sur les animaux, etc. il s'agit de l'avenir de nos enfants et c'est la chose la plus importante. Et rien que pour ça, implanter cette ligne THT qui ne serait qu'une vitrine pour vendre un procédé d'EPR à l'étranger, je trouve que ce n'est pas très glorieux. Et si vous tous, vous avez des enfants, vous ne pouvez qu'y être sensibles.

De la salle

La valeur de 100 micros Teslas, je pense qu'elle est issue de résultats de laboratoires. Or on a vu que les animaux semblent être beaucoup moins sensibles que l'Homme puisqu'on a des résultats de laboratoire qui sont presque négatifs alors que les études épidémiologiques montrent des effets. Il y a donc forcément un décalage.

Monsieur ROBINARD

J'ai quelques observations. Quand vous mentionnez le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, il n'émet qu'un avis. Ce n'est qu'un avis et pas une obligation. Je dirais donc que là dessus, votre expérience est très fragile. En termes de santé, on a mieux.

Le débat sur la santé est bien sûr interminable. Je note quand même que quelle que soit la position qu'on a sur les normes et les recommandations internationales, je constate quand même qu'un certain nombre de pays prennent des précautions plus strictes. Là-dessus, je rejoins Monsieur Giblin, je pense qu'il y a un travail de recherche et d'analyse à opérer. Pourquoi prennent-ils des précautions plus sévères ?

Mais on a aussi nos propres autorités sanitaires et elles doivent déterminer ce qui est bon ou pas pour la santé en France. Ne regardons pas toujours à l'extérieur.

Par ailleurs, la notion de risque acceptable est fondamentale. Je rappelle qu'avec l'organisation dont je fais partie, on a édité un cahier d'acteurs sur la notion de risque acceptable et il est disposition dans la salle. Je voulais dire que la notion de risque acceptable a profondément évolué en France, tout le monde le sait. Ce qui était acceptable il y a 50 ans ne l'est plus aujourd'hui. Dans certains de vos propos, Monsieur Herz, vous n'êtes plus en phase et vous validé trop vite ce projet.

Enfin, je fais une grande différence entre l'exposition subie et l'exposition choisie. Pour être clair, on peut prendre la décision de fumer ou de ne pas fumer mais la ligne THT, on la subit. La différence est fondamentale et j'en appelle aux élus. Je pense que vous avez une responsabilité importante. Ça a été un peu évoqué tout à l'heure, il ne faudrait pas se tromper de débat. Quand vous êtes sollicités par RTE ou je ne sais qui, ayez bien à l'esprit que vous êtes responsables et redevables de la santé publique de vos concitoyens. La taxe versée par pilonne aux communes ne doit pas vous le faire oublier.

Monsieur MENAGER

Les élus ne travaillent pas pour percevoir des taxes. Sachez, d'ailleurs, que la taxe sur les éoliennes est plus importante que celle sur les pylônes. Donc si on raisonne gros sous, on y va. Mais un élu doit être responsable et avant de décider, il doit prendre tous les éléments en compte. Moi, je me suis dit, comme mon voisin Monsieur Prodhomme, je ne suis pas un expert du sujet et avant de rendre un quelconque avis, nous devons prendre tous les éléments en compte. Cette soirée me plaît beaucoup parce que j'apprends beaucoup de choses et demain, on discutera entre nous.

Je rajoute car je suis chargé de mener l'étude sur la question, l'éolienne aura peu de développement dans le secteur, surtout en Bretagne, compte tenu de la densité de l'urbanisation et du fait qu'on sait bien qu'on ne peut pas mettre des éoliennes à moins de 100 mètres des habitations.

Monsieur PRODHOMME

Juste un mot, bien sûr que nous sommes conscients de nos responsabilités et nous les assumons. Je suis élu depuis 29 ans et si je n'avais pas ce devoir tout le temps à l'esprit, je crois qu'on m'aurait fichu à la porte depuis très longtemps.

Monsieur GIBLIN

On va passer au thème suivant. Monsieur Vellaud va vous expliquer ce qu'il en est. Ce sujet a été abordé dans une réunion qui s'est tenue, je crois, à Saint-Lô.

Les lignes THT ont-elles une incidence sanitaire sur les animaux d'élevage ?

Quels sont les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole ?

**Monsieur VELLAUD
CPDP THT**

Monsieur VELLAUD

C'était effectivement le sujet de la réunion de Saint-Lô qui s'est tenue le 29 novembre dernier. Nous avons invité des spécialistes du sujet. Dans tout le périmètre de la ligne THT, l'activité d'élevage est effectivement très importante. Huit cahiers d'acteurs ont relevé ce thème qui a également suscité 10 % des questions qui nous sont parvenues. Une question se posait en premier lieu, les parasites générés par les champs magnétiques ont-ils des effets sur les animaux ? Si oui, de quelle nature et de quelle ampleur ? Existe-il des solutions techniques pour y remédier ? La mise en (*inaudible*) des bâtiments est-elle satisfaisante ? Le phénomène qui provoque ces parasites est-il bien connu et reconnu par les différents acteurs ?

Lors de cette réunion, RTE a annoncé qu'il réalisera des diagnostics électriques préalables à l'installation des activités agricoles proches de la ligne.

Enfin, une information importante pour le monde agricole, le Ministère de l'agriculture et de la pêche a annoncé la reprise des travaux du GPSE créé à l'initiative de la Confédération Paysanne pour régler les litiges. Le Groupe Permanent pour la Sécurité des Eleveurs a associé de 1997 à 2003, des organisations professionnelles d'agriculteurs, des vétérinaires et des chercheurs d'EDF et RTE. Il va donc être relancé et ces travaux vont pouvoir se poursuivre.

Quels sont les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole ? Sur la THT et la pratique agricole, la plupart des organisations professionnelles agricoles et les trois Chambres d'agriculture se sont également impliquées. Via les cahiers d'acteurs et leur participation aux réunions, ils ont soulevé des questions précises.

Avant la construction de la ligne, comment se fait la définition du tracé et l'implantation des pylônes pour tenir compte des spécificités des cultures et des zones traversées ? Lors de la construction, comment limiter les perturbations ? Comment indemniser les dommages ou les pertes de revenus éventuels ? Quel contrat technique implique les lignes THT sur les exploitations agricoles ? Comment peut-on les réduire ? Le cadre national d'indemnisation peut-il être complété pour la ligne THT d'un protocole spécifique tenant compte de la spécificité des territoires traversés et des productions et élevages locaux ?

Monsieur MENARD

Je suis agriculteur dans le Pays de Vitré. Le sujet est très complexe. Le nucléaire fait peur à tout le monde et on avait besoin d'être informé, les uns et les autres. La pratique agricole est très dense dans la région en termes d'élevage. L'implantation de ligne THT a beaucoup d'impacts relativement important. Quand la ligne vient de Haute Normandie, elle traverse des régions presque

les plus denses de France. Ce n'est donc pas sans nous interpellé sur les effets que ça peut avoir sur nos élevages.

Je voudrais aussi rappeler que nous sommes aussi des résidents. Quand on parle de santé humaine, on est donc autant concernés que le reste de la population, si ce n'est plus. En plus, on n'a pas le choix, il faut absolument que nous habitons là où se trouvent nos élevages.

Je voudrais aussi rappeler que dans une région très dynamique pour l'élevage, comme la nôtre, les projets que nous avons évoqués ce soir, contribuent à notre développement économique. Je pourrais faire comme certains et refuser toute cette nouvelle infrastructure mais ça a un impact sur le développement économique. Mes amis du Ministère n'apprécieraient pas que les agriculteurs d'Ille-et-Vilaine s'opposent au passage de la ligne à haute tension. D'où la nécessité de débattre entre nous avant d'avoir cette confrontation d'idées.

Je rappelle aussi que le monde agricole, depuis quelques années, s'est fortement engagé dans les énergies renouvelables, et nous y contribuons. D'abord par le développement du diester qui remplace la jachère. On a aussi la biomasse qui permet de valoriser notre territoire le mieux possible. Et nous avons l'éolien avec des contraintes comme ça a déjà été évoqué.

Et je pense que si parfois, on est en contradiction entre nous, j'ai aussi connaissance de projets dans cette région qui ont aussi eu parfois des avis défavorables de la population. Il faut donc aussi que l'on puisse débattre entre nous. Et quand a des projets aussi diversifiés en termes de sources d'énergie, il faut qu'on puisse en débattre mais aussi qu'on puisse les porter ensemble. Il ne faut pas refuser ces technologies sur lesquelles je m'interroge comme vous et d'un autre côté, entendre des projets qui sont plus sur le développement durable, les énergies renouvelables et qu'on ne puisse pas en débattre et les accepter collectivement.

Il ne faut pas oublier non plus qu'on prévoit que la population bretonne va fortement s'accroître. Il faudra répondre collectivement à ses besoins de consommation. Sur le cas de Vitré, on va aussi travailler sur l'année 2006 sur le développement des nouvelles énergies et sur la réduction de la consommation. Sur ce point-là, je demande l'aval des élus de Vitré, nous développerons tout ce qui est possible en termes de réduction de consommation et de solutions alternatives.

Sur l'impact au niveau de l'élevage, comme je l'ai dit nous sommes dans une région dense et nous ne recommencerons pas les erreurs du passé. Effectivement, dans le passé, on a fait des lignes sans analyser avant les impacts sur les élevages. Ça veut dire que pour nous, il faut d'abord un diagnostic avant l'implantation de cette ligne, si elle devait se réaliser bien entendu. Un diagnostic zootechnique et sanitaire est nécessaire sur les impacts sur les élevages.

Il importe, par ailleurs, d'éviter d'implanter les lignes à trop grande proximité des élevages. Alors, j'ai compris qu'il y avait moins d'incidence sur les animaux que sur les humains mais les humains sont près des élevages, donc si on peut faire d'une pierre deux coups, pourquoi pas. Peut-être seriez-vous amenés, comme ça se fait dans certaines régions, à déplacer un élevage qui serait trop près. On a aussi demandé mais on n'a pas eu la réponse, la conduite d'une expérimentation sur un élevage qu'on positionnerait sous une ligne pour étudier les conséquences. Ça permettrait d'avoir des repères pour l'avenir parce que si cette ligne se met en place, il n'est pas dit que ce soit la dernière. Je ne parle pas forcément au niveau de la région mais au niveau national, voire européen.

On souhaite avoir des études précises et un positionnement des élevages. N'oublions pas que s'il y a une incidence sur les élevages, ça a une conséquence économique. Ça peut très pénalisant pour le revenu du monde agricole.

Donc du point de vue de la santé, voilà ce qui paraît important : un diagnostic, éviter de construire trop près des bâtiments et travaillons sur ce qui se dit dans les débats.

En ce qui concerne l'impact sur l'environnement, il y a des impacts sur le paysage et sur le monde agricole. Donc pour nous, il est important que vous puissiez placer ces lignes avec les conséquences les moins fortes possibles sur l'activité agricole. Nous souhaitons que les pylônes soient placés là où leur impact est le moins important, ce qui peut vouloir parfois un peu d'aménagement foncier. Ça veut dire aussi positionner les fils doivent suffisamment haut. Nos outils aujourd'hui sont plus importants que ceux du passé. Il y a aussi un point qui a été évoqué, c'est les impacts des travaux de construction l'activité agricole. Et puis il y a le problème de l'entretien des lignes, avec le passage des agents qui peuvent déranger les cultures.

Enfin, se pose le problème de l'annualisation des indemnités. Aujourd'hui, les indemnités sont versées annuellement d'un fond commun. C'est versé une fois aux propriétaires et aux locataires. Et il ne faut pas perdre de vue que les locataires changent. Il serait peut-être préférable d'avoir une indemnisation versée en deux fois.

Madame FOURMON

C'est un faux problème ! La THT ne doit pas servir à rémunérer des personnes.

Monsieur MENARD

Il s'agit de compenser les nuisances sur le monde agricole – au nom duquel je m'exprime.

Madame FOURMON

Mais c'est quoi ces nuisances ? Pourquoi vous parlez d'argent, on n'est pas en train de traiter un problème économique !

Monsieur MENARD

Ecoutez, imaginez qu'un agriculteur arrive après l'installation de la ligne THT et du versement de l'indemnité. C'est lui qui va subir les impacts de la ligne THT mais c'est son prédécesseur qui aura touché l'indemnisation. Ça peut causer de graves problèmes et je parle au nom de tout le monde agricole qui m'a mandaté pour être son porte-parole. Je parle au nom de ceux qui ont déjà des problèmes avec ces lignes THT. Il convient, enfin, de prendre en compte les contrats engagés entre le monde agricole, les collectivités et l'Europe. Ces passages de lignes peuvent remettre en cause ces contrats.

Ce sont des questions techniques, je suis d'accord mais elles sont importantes pour les agriculteurs qui subissent comme vous, ces lignes à haute tension. Et en plus, ils ont leur activité professionnelle qui est à proximité de la ligne.

Madame FOURMON

Ce qui me révolte, c'est que le métier de paysan devient un métier de subvention. Comment peut-on encore demander de l'argent ? Ce n'est pas ça dont on a besoin sur cette terre, on a besoin de nourrir les gens. On est en train de nous voler notre outil de travail. On va encore manger un peu plus cette terre qui devient un bien précieux. Les villes grossissent alors que les capacités de

production diminuent. Il me semble que c'est un outil de travail qui fait vivre de nombreuses personnes. Nous avons tout intérêt à le préserver plutôt que de le vendre.

Monsieur GIBLIN

Vous répondrez plus globalement parce qu'il y a un certain nombre de questions et le temps passe.

Madame MARCHAND

Bonjour, je suis agricultrice et je suis directement concernée par les deux lignes de 400 000 volts de Domloup puisque mon exploitation est aux alentours de la centrale électrique de Domloup. Je sais donc de quoi je parle et je suis également concernée par le projet TGV. Nous n'avons malheureusement pas le choix. Nous avons une activité agricole et nous devons nous adapter aux projets qui arrivent. Précisément, l'endroit où je suis est beaucoup sollicités puisque nous sommes l'entrée de la Bretagne.

Il est important de prendre en compte les problématiques des agriculteurs et de leurs élevages, entre autres. Je demande à RTE de tout mettre en œuvre pour ça. On vous avait demandé de faire les diagnostics avant impacts. On a déjà deux lignes et avec le projet TGV, il faudra peut-être les déplacer. Tout ça, ce sont de nouveaux impacts. Comment RTE va mesurer les problèmes ? Parce qu'on n'a pas de point zéro et ça, c'est un problème pour nous, agriculteurs, qui sommes déjà soumis aux lignes. Vous n'avez fait aucune évaluation préalable concrète des impacts.

J'entends bien Madame qui dit que l'agriculture ne doit pas être subventionnée. Moi, je sais combien la commune de Domloup a touché pour ses pylônes. Moi, j'ai touché une fois en 1989 mais je subis les impacts tous les ans. Les machines agricoles perdent du temps parce qu'il faut tourner autour des pilonnes, en plus on a les pylônes d'angle. Vous voyez que les problèmes que ça peut causer. Il faut qu'on nettoie les pylônes en plus. Et on n'a plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires et on est obligé d'entretenir à la faucille. Tout ça, c'est du travail en plus.

Moi, je ne considère pas ce que vient de dire Monsieur Ménard comme une subvention mais comme une indemnité au temps que nous passons à entretenir vos poteaux, aux pertes de temps et aux surcoûts. Donc quand vous faites des passages de lignes, essayez de ne pas commencer les chantiers lorsque le blé est prêt à être coupé parce que ça nous fait mal aux tripes de voir notre travail détruit.

On a beaucoup parlé de la santé humaine et nous, on travaille tous les jours dans notre exploitation. On subit donc doublement les lignes à haute tension. On entend beaucoup parler de problèmes de santé, or on n'a pas de références pour les gens déjà impactés. Essayez donc de mieux anticiper les risques et les problèmes. J'ai bien aimé quand vous avez parlé du bénéfice/risque tout à l'heure.

Madame GEORJOT

Je représente l'association « Animales sous tension » qui représente les éleveurs victimes de champs électromagnétiques. Je voudrais réagir à ce qui a été dit, que les animaux sont moins sensibles que les humains. Je suis désolée mais en matière de tensions parasites, c'est totalement faux, c'est même le contraire. Les animaux ont quatre pattes, ils sont à même la terre et en plus les fers qu'ils portent sont conducteurs. A ce titre, ils sont beaucoup plus sensibles que les humains. et il ne faut pas beaucoup de volts pour impacter fortement les animaux.

J'aimerais aussi réagir à ce qu'a dit Monsieur Ménard. Je suis tout à fait d'accord qu'on indemnise les agriculteurs mais il y a une chose dont on ne parle jamais. C'est l'incidence de ces tensions parasites sur les élevages. Ils ont des effets dévastateurs sur les élevages et mettent en jeu la pérennité des exploitations et on n'en parle jamais. Je trouve ça choquant qu'à la réunion de Saint-Lô, la BTA représentée par Monsieur Bouvier, a parlé des indemnisations pour la présence des pilonnes sur les terrains alors qu'il était tout à fait au courant des tensions parasites. Or il les a complètement occultées. La BTA est quand même censée défendre les agriculteurs et là...

Monsieur GIBLIN

Madame, si mes souvenirs sont bons, on a quand même beaucoup parlé des animaux lors de cette réunion.

Madame GEORJOT

Tout à fait mais Monsieur Bouvier n'a pas abordé le thème des tensions parasites. Or tout le monde reconnaît l'existence de ces tensions parasites et leurs effets sur les animaux.

A mon tour, je déplore l'absence de notre Député. Le législateur a quelque chose à faire par rapport à ça. Des nuisances existent et sont reconnues, mais on laisse les lignes s'installer aux abords des élevages. A la réunion de Domloup, RTE a précisé que s'il devait passer à quelques mètres des élevages, il le ferait. C'est pour ça que j'aimerais bien interpellier les élus par rapport à ça. RTE se réfère à une loi de 1904 et les choses ont quand même changé, c'est le moins qu'on puisse dire. Qu'est-ce que les élus pensent de ça et que comptent-ils faire ? J'aimerais bien que mon intervention soit relayée.

Monsieur GIBLIN

Je suis sûr que ce sera fait. La réunion de Saint-Lô, vue de la Commission, avait conduit à un certain nombre de conclusions, d'engagements et à un certain nombre de choses positives. Il faudrait peut-être les rappeler sur les problèmes des élevages. Oui ?

Madame GEORJOT

Le représentant du Ministère de la culture nous avait annoncé la mise en place d'un nouveau GPSE. Ça fait quand même deux mois et demi de ça mais à ce jour, aucun contact n'a été pris.

Monsieur GIBLIN

Le problème avait déjà été évoqué, à Domloup je crois. Le protocole du nouveau GPSE n'était pas signé encore.

Madame GEORJOT

Les agriculteurs auront-ils accès, enfin feront-ils partie de ce nouveau GPSE ?

Monsieur GIBLIN

Mais oui bien sûr, tout se fera normalement.

Madame GEORJOT

Nous n'avons aucune confirmation officielle de cette information.

Monsieur GIBLIN

Je vous donne une information, j'ai relancé le cabinet du Ministère de l'agriculture il y a quelques jours pour lui signifier qu'il me semblait important et utile que cette annonce soit faite formellement. Enfin, je ne lui ai pas demandé uniquement de faire l'annonce mais la signature du protocole de ce nouveau GPSE avant la fin des débats.

Monsieur DESQUILBET

Je vais répondre aux premières questions. Par rapport au problème des courants parasites qui a été longuement évoqué à Saint-Lô, il y a un consensus. C'est un phénomène qui existe mais toutefois qui est rare et qui n'affecte que quelques agriculteurs.

La salle proteste.

Monsieur DESQUILBET

En plus, les solutions sont connues. Il y en a un a qui est techniquement assez simple. Vous avez parlé du fer comme conducteur mais je pense que c'est plutôt l'inverse qu'il faudrait dire. Quand on a du béton ferrailé, une fois mis en terre, il n'y a pas de problème de tension parasite. Au contraire, quand les bétons n'ont pas de ferraille, ils ont un caractère flottant et le problème de tension parasite survient.

De la salle

C'est archi-faux ! Comment osez-vous dire cela ?

Monsieur DESQUILBET

Mais pas du tout, c'est la base de l'électricité.

Monsieur MENARD

Le technicien vient de dire que quand les ferrailles sont connectées les unes aux autres et qu'elles sont mises en terre, il n'y a plus de souci.

La salle proteste.

Monsieur MENARD

Attendez, je termine parce que je sais comment ça se passe, je suis aussi agriculteur. Le problème, c'est que quand on fait un béton, on ne connaît pas les ferrailages des lignes des autres, on les met dans le béton. Il faudrait que ce soit prévu initialement. En fait, il faudrait que les bâtiments soient construits après les lignes, pour connecter les ferrailles et les mettre à la terre. Mais si ce n'est pas prévu initialement dans les bâtiments, on ne peut rien faire.

Monsieur DESQUILBET

C'est l'idée de diagnostic électrique. Il faut vérifier que les installations électriques sont aptes à ne pas créer ces tensions parasites.

De la salle

Vous prenez donc l'engagement de refaire tous les bâtiments ?

Monsieur DESQUILBET

Non, non pas du tout. On ne prend pas l'engagement de reconstruire tous les bâtiments, on prend l'engagement de les vérifier.

De la salle

Mais à quelle distance vous allez passer ? Vous n'avez toujours pas répondu sur votre engagement en termes de distance.

Monsieur DESQUILBET

Je vais vous répondre, deux secondes.

Concernant le nouveau GPSE, le GPSE est quelque chose qui a été mis en place après coup, en curatif pour gérer les problèmes. Ce qu'on propose, c'est d'anticiper les problèmes et donc d'éviter de tomber dans le cas où il y a besoin de faire appel au GPSE. La compétence qui a été acquise par le GPSE nous dit qu'il y a moyen de faire ce qu'il faut dans l'installation électrique de la ferme ou du bâtiment pour éviter les tensions parasites lorsque la ligne sera construite.

Ensuite, par rapport aux indemnités, il y a une confusion. On a déjà eu l'occasion de le dire dans le débat mais comme ça persiste, je crois qu'il faut le redire. Il y a eu une confusion avec la taxe qui est versée aux communes et qui n'est pas quelque chose que RTE a décidé. C'est quelque chose qui nous a été imposée par le code des impôts, je vous assure que RTE n'était pas volontaire. Ensuite, il y a un autre monde, celui des indemnités. Ce qui est versé par RTE dans le cadre d'un protocole qui existe depuis près de trente ans pour tout le monde agricole au niveau national, ce sont des indemnités par rapport à un préjudice. Il ne s'agit pas de faire une rente, comme vous disiez. Il ne s'agit pas que les agriculteurs soient assistés ou qu'ils soient heureux d'avoir un pylône parce que ça leur fait un revenu. Il s'agit de compenser au plus juste selon un calcul fait par le Ministère de l'agriculture, le nettoyage demandé du pylône, la gêne que ça apporte parce que ça fait faire des détours aux engins, la perte de surface, etc. Tous ces calculs ont été faits de manière très précise et ce qui est dans l'indemnité.

Pour répondre à Monsieur Ménard, les protocoles qui sont passés avec la profession agricole sont révisés périodiquement. Il vient d'y avoir une signature fin 2005. Pour les pilonnes, on a toujours une indemnité qui est versée à la construction et une fois pour toutes, pour les propriétaires. Elle correspond à l'actualisation de la perte par rapport à la durée de vie du terrain. Par contre pour les exploitants, ce sera un versement périodique. C'est une revendication ancienne et RTE y a donné son accord. Ces versements sont *a priori* calés sur une durée de neuf ans qui correspond à la durée de la plupart des nouveaux baux et sont calculés selon un barème que vous pouvez consulter.

Qu'on retienne donc bien qu'il y a d'un côté les impôts versés aux communes qui n'ont rien à voir avec les indemnités et de l'autre côté, l'indemnisation de RTE pour les gens qui subissent des nuisances à cause des pylônes.

C'est vrai que sur le territoire du Cotentin Maine, 90 % de l'espace est occupé par des exploitations agricoles. Il y a en France, des grandes zones quasi désertiques, des forêts protégées ou que sais-je. Là, on est dans une zone très agricole. Nous le savons, nous le prenons en compte et nous sommes prêts à en discuter avec la profession.

Je vais revenir au problème du tracé qui a été évoqué et à la question de la distance. On démarre tout juste sur ce projet, on a démarré il y a un an à préparer le débat public. Les études d'environnement qu'on a faites, vous les avez dans le petit sac plastique. Elles sont résumées en dix pages. Elles ont permis de faire une carte mais elle n'est pas précise du tout et ne permet pas de faire un tracé. Pour faire un tracé, il faut des études beaucoup plus précises.

Par rapport à l'utilité du débat public, plusieurs personnes dans la salle disaient que tout était décidé et que ça ne servait à rien de faire la réunion. Nous, on est là pour coûter et notre souhait est que la ligne soit construite en s'intégrant le mieux possible à l'environnement.

De la salle

On n'en a pas besoin de cette ligne !

Monsieur DESQUILBET

L'environnement, c'est quoi ? C'est les êtres humains, les activités agricoles mais aussi le cadre de vie, les monuments historiques, les animaux, les végétaux et les zones protégées. Il faut prendre en compte tous ces paramètres. La leçon que je retire de ce débat public, pour ce projet-là parce que je crois que chaque projet est différent... Je rejoins la réflexion qu'avait faite Monsieur Robinard à la fin du thème précédent. C'est vrai que depuis trente ans, les demandes, les exigences des citoyens ont évolué et la pression est beaucoup plus forte sur le métier. Et aujourd'hui, on ne construit plus du tout les lignes comme il y a trente ans. On ne trace plus un trait à la règle en cherchant uniquement à optimiser le coût. On cherche à travailler en concertation avec les gens pour que le tracé soit le plus adéquat possible.

Aujourd'hui, je ne peux pas vous révéler les résultats de ces ouvrages puisqu'on n'a pas encore fini les études. Et ces études, on ne les fait pas tout seul, on travaille avec la population. La profession agricole y sera associée et on est en train de réfléchir comment cartographier la présence des bâtiments pour les éviter au maximum dans le tracé. C'est pour moi, une des façons de donner un sens au débat public que de retirer des moyens de mieux faire mon travail par la suite.

Monsieur GIBLIN

Il faut qu'on avance parce qu'il est dix heures passées. Bon, le prochain sujet a déjà été traité mais il en reste quand même un qui est intéressant. On va prendre encore quelques interventions.

Monsieur GODARD

Juste pour répondre à Madame, tout à l'heure quand je parlais de différence de sensibilité entre les animaux et les hommes, je n'ai sans doute pas été assez précis. Je parlais uniquement des animaux

de laboratoire sur lesquels on mène les études. Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que les animaux de rente sont plus sensibles que les hommes, en termes de tension parasite.

Monsieur LEBEUL

En fait, je voudrais parler de temps. Parce que quand on voit la façon dont est conduit le débat, on voit que le problème du temps est très important. Ce débat sur le THT me fait un peu penser au débat sur le CPE. Pardon de politiser mais on est bien dans une affaire politique. Pour le CPE, il faut aller vite parce qu'il y a les échéances et j'ai un peu l'impression que pour la THT, il faut aller vite aussi. Il faut aller vite pour plein de raisons. On l'a vu, on boucle le débat le 23 février et le 23 juillet, on nous donne les conclusions de savoir si on a besoin d'une THT. Il faut aller vite hein ? J'ai l'impression que tout le monde court après le temps. J'ai été par exemple surpris de l'intervention des deux élus qui s'informent à cette réunion. Dépêchez-vous de vous informer parce que le temps presse !

Monsieur PRODHOMME

On est dans une discussion sérieuse et cessez un peu votre cinéma !

Monsieur MENARD

Etre élu, ce n'est pas forcément aller dans le sens du plus facile. Ça aurait été tellement plus facile de vous dire ce soir qu'il ne faut pas faire de THT. Mais le rôle d'un élu est d'être responsable et d'avoir une globale du problème avant de prendre une décision. Vous ne me ferez pas aller dans le sens du plus facile, je suis élu et je suis responsable.

Monsieur LEBEUL

Justement, je voulais aboutir à ce que vous disiez sur les contraintes économiques. En gros, vous nous dites qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Moi je répondrai qu'il ne faut pas mettre tous les œufs dans le même panier ! Et je pense encore une fois que le nucléaire n'est pas la bonne solution et que la THT n'est pas utile. Il existe de nombreuses alternatives et il faut les étudier avant de voter une loi et la construction d'un réacteur nucléaire.

Monsieur GIBLIN

Ça n'appelle pas de réponse, en tout cas pas pour le moment et je vous propose donc de passer au dernier thème.

Comment insérer les lignes THT dans l'environnement ?
Comment réduire les impacts ?

Ces questions ont été abordées dans le cadre du point III.

Quelles sont les alternatives techniques à la ligne ?

Monsieur GIBLIN

Il y a au moins une question sur laquelle il a été lancé une expertise. C'est de savoir si on peut imaginer de desservir autrement que par cette ligne. La Commission nationale avait demandé à RTE d'étudier un certain nombre d'alternatives. Ça a été fait et RTE a conclu que la meilleure solution était la ligne aérienne. On en a discuté longuement lors d'une réunion dont c'était le sujet et qui se tenait à Villedieu en novembre. On a beaucoup parlé de faire une ligne souterraine ou aérienne et on a aussi un peu parlé d'une ligne sous-marine. Mais il y a toute une série d'alternatives qui ont été étudiées et elles sont dans le cahier du maître d'ouvrage.

C'est un sujet technique très compliqué et la Commission a proposé à la SNVP de mandater une expertise qui a été confiée à une entreprise italienne qui s'appelle CESI. Les résultats sont pratiquement disponibles et seront présentés à la réunion de Fougères, la semaine prochaine. Avant la réunion sera disponible sur Internet et pour ceux qui préfèrent le papier, ils peuvent s'adresser à la Commission particulière pour avoir le document.

C'est un sujet important parce qu'il faut regarder, par rapport aux questions qui ont été soulevées, les autres alternatives techniques. C'est ça qu'on verra le 14 février, la semaine prochaine à Fougères, à 15 heures.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet, des demandes d'interventions ?

Monsieur ROBINARD

De toute façon, le débat tourne en rond. La question centrale est toujours celle de l'opportunité du projet. Que le cinquième thème soit techniquement intéressant, je veux bien mais on n'en est pas là.

Je répète une question que j'ai déjà posée. Pourquoi n'avez-vous pas fait, dans votre dossier, de proposition d'un outil de production ailleurs, en sud Bretagne ou dans le Finistère ? Il manque l'alternative d'un outil de production ailleurs qu'à Flamanville. La véritable alternative serait de rapprocher les lieux de production des lieux de consommation. Mais on n'a rien vu de tel.

Juste une petite parenthèse. Si l'EPR se fait avec la THT, il faut une ligne haute tension entre Saint Briec et Brest ? Parce qu'actuellement, on des chutes de tension sur ces deux villes.

Monsieur DESQUILBET

A priori les problèmes sont indépendants. Les problèmes de l'ouest de Rennes sont presque indépendants de ce qui se passe à l'est. L'EPR et la THT du Cotentin Maine vont alimenter le plus à l'Ouest possible. Le reste de la région continuera d'avoir son problème de décalage entre la production et la consommation. On a déjà installé des solutions temporaires pour cette partie mais elles auront leur limite un jour. Et suivant l'évolution des consommations bretonnes, il faudra ou non renforcer le réseau. Le cas échéant, il existe de multiples solutions. Mais il n'y a pas d'urgence.

Par contre, la décision de construire l'EPR à l'horizon 2012 nous oblige à nous dépêcher un peu pour la THT du Cotentin Maine, comme Monsieur l'a bien senti.

EDF qui est notre client nous annonce la décision de la construction d'une centrale nucléaire dans le Cotentin Maine et nous demande comment la raccorder au réseau. Nous répondons qu'il faut une ligne THT.

Un représentant de RTE

Je peux vous parler d'un projet dans le Morbihan où nous avons choisi d'utiliser au maximum le réseau existant par le Morbihan est bien doté équipement. On a réussi à trouver une solution sans THT. Il s'agit de construire un échangeur entre des différents postes.

De la salle

Quand je vois tous les problèmes que posent le nucléaire et la THT, j'ai envie de faire une proposition qui a déjà été faite par quelqu'un d'autre à Châteaugiron. Il a été proposé que Pays de Loire et Bretagne soient régions pilotes pour la recherche du non nucléaire et sur les énergies renouvelables. Je crois que ça a été dit très clairement à cette réunion et les gens étaient plutôt pour.

Monsieur GIBLIN

En effet, les régions ont un rôle très important à jouer sur ce sujet-là.

Monsieur ROBINARD

Il faut surtout que les régions soient consultées en amont et pas après que les décisions sont prises.

Monsieur TORTELIER

Je crains que l'on adapte la consommation à la production, qui est excédentaire, pas l'inverse. La production est excédentaire et donc il faut consommer plus, en gros c'est ça. La mode est d'ailleurs à la mise en lumière des territoires. C'est comme le parking d'Intermarché qui brille de mille feux toute la nuit. Cela ne va pas dans le sens des réductions d'énergie. Et peut-être que si on augmentait le coût de l'électricité, en fait si on l'ajustait sur le coût du nucléaire, ça ferait peut-être réfléchir certains.

Monsieur MENARD

Juste un mot parce que ça nous concerne en tant qu'élus. La mise en lumière des bâtiments est un projet de pays et porté par le public parce qu'on nous le demande. J'ajoute que nos projecteurs ne consomment que très peu. C'est très faible. Mais on peut aussi supprimer les lumières des lotissements, nous verrons comment réagiront nos contribuables.

De la salle

Vous comparez des bâtiments et des humains ! Ce n'est pas correct. C'est un procès d'intention que nous faites à tous là ! Ce n'est pas correct !

Monsieur MENARD

Je n'ai pas dit ça, j'ai dit que nous avons des économies à faire, qui paieront largement la mise en lumière de nos bâtiments.

De la salle

Et bien faisons-en, nom de Dieu !

Monsieur GIBLIN

Messieurs, nous allons terminer.

Je vous remercie pour ce débat et la pertinence de vos questions. J'ai bien conscience que vous n'avez pas reçu toutes les questions que vous attendiez.